

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 MARS 1870.

Prorogation de la loi du 1^{er} mai 1854, concernant les tarifs des correspondances télégraphiques.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations un projet de loi tendant à proroger, jusqu'au 1^{er} mai 1875, les pouvoirs accordés au Gouvernement par la loi du 1^{er} mars 1854, en ce qui concerne les tarifs des correspondances télégraphiques.

Ces pouvoirs ont été prorogés en dernier lieu jusqu'au 1^{er} mai 1870, par la loi du 1^{er} juillet 1865.

Après avoir rendu compte des modifications de tarif opérées pendant la période quinquennale qui venait de s'écouler, l'exposé des motifs de cette dernière loi annonçait une réforme prochaine du tarif intérieur et l'application générale des taxes réduites aux correspondances internationales.

Ces promesses ont été suivies d'effet. Une convention télégraphique conclue à Paris le 17 mai 1865, entre les délégués de tous les pays de l'Europe continentale, a généralisé, à dater du 1^{er} janvier 1866, les tarifs uniformes et réduits, qui, depuis 1864, avaient été successivement appliqués, par anticipation, entre la Belgique et les quatre offices limitrophes. Quant à la taxe intérieure, elle était réduite à 50 centimes par vingt mots, pour toute la Belgique, à dater du 1^{er} décembre 1865.

Quelques exemples des tarifs intérieurs actuels des autres pays montreront que notre taxe d'un demi-franc, sans équivalent jusqu'en 1868, n'a été imitée depuis lors que très-exceptionnellement.

Allemagne du Nord : 62 1/2 centimes pour vingt mots, jusqu'à 18 milles (135 kilomètres); fr. 1-25 de 135 à 390 kilomètres, et fr. 1-875 au-delà.

Autriche et Hongrie : 1 franc jusqu'à 75 kilomètres; 2 francs de 75 à 337 kilomètres; 3 francs au-delà. Ce tarif est applicable aux relations entre les

États faisant partie de l'Union télégraphique austro-germanique (Allemagne du Nord et du Sud, Autriche et Pays-Bas) (1).

Bade : 64 centimes jusqu'à dix mots.

Bavière : 1 franc pour vingt mots.

Danemark : 1 franc pour vingt mots.

Espagne : 1 franc pour dix mots.

France et Corse : 1 franc pour vingt mots, depuis le 1^{er} novembre 1869. Cette taxe est réduite à 50 centimes entre deux bureaux d'un même département.

Grèce : 90 centimes pour vingt mots.

Italie : fr. 1-20 jusqu'à 100 kilomètres; fr. 2-40 au-delà.

Luxembourg : 50 centimes, depuis le 1^{er} juin 1866.

Norvège : fr. 1-36 pour quinze mots.

Pays-Bas : 64 centimes depuis le 1^{er} janvier 1868.

Portugal : 1 franc pour vingt mots.

Suède : fr. 1-41 pour vingt mots.

Suisse : 50 centimes, depuis le 1^{er} janvier 1868.

Wurtemberg : 71 centimes.

Si les taxes devaient être proportionnées à l'étendue des territoires, certains grands pays compris dans l'énumération qui précède auraient, en fait, un tarif plus libéral que le nôtre. Mais personne n'ignore que les opérations au départ et à l'arrivée constituent un travail et une dépense très-supérieurs à ceux qui résultent de l'organisation du réseau. On ne peut donc régler les tarifs proportionnellement aux distances. Sauf la Suisse et le grand-duché de Luxembourg, tous les États de peu d'étendue ont conservé jusqu'ici des tarifs plus élevés que le nôtre.

Un autre élément d'appréciation est fourni par la comparaison des tarifs auxquels le public belge a été soumis à différentes époques, depuis l'origine des relations télégraphiques (1851 et années suivantes).

DE BRUXELLES A :	Taxes par télégramme.		
	A l'origine.	En 1860.	En 1870.
Anvers, Gand fr.	2 50	1 50	» 50
Liège, Ostende	5 »	1 50	» 50
Amsterdam	7 50	4 50	2 »
Paris	10 »	4 50	3 »
Marseille.	17 50	9 »	3 »
Nice	17 50	9 »	3 »
Londres	15 »	9 »	3 »
Francfort s/M.	25 »	7 50	2 »

(1) A dater du 1^{er} juillet 1870, le tarif de l'union allemande doit être remplacé par une taxe de 1 franc jusqu'à 500 kilomètres environ et 2 francs au-delà de ce rayon.

DE BRUXELLES A :	Taxes par télégramme.		
	A l'origine	En 1860	En 1870
Berlin	17 50	10 50	3 »
Vienne	25 »	12 »	4 »
Saint-Pétersbourg	37 50	21 »	8 50
Odessa.	35 »	21 »	8 50
Constantinople	45 »	22 50	8 »
Florence.	32 50	12 »	5 »
Naples	42 50	19 50	5 »
Madrid	27 50	13 50	6 50

Ces renseignements font voir dans quelle large mesure le Gouvernement du Roi a profité des pouvoirs qui lui ont été délégués par la Législature; il s'est conformé, en cela, aux encouragements qu'il n'a cessé de trouver au sein des deux Chambres.

Il y a quelque intérêt à se rendre compte, aussi exactement que possible, de l'effet de ces réformes successives. Il est vrai que les dépenses et les recettes du service des télégraphes sont loin d'atteindre les sommes engagées dans d'autres services publics et ne sont pas proportionnées à l'importance acquise, par ce moyen de correspondance, dans la marche des affaires et dans les habitudes du public. On peut laisser en seconde ligne la question financière et se préoccuper avant tout de l'intérêt des correspondants. Mais cet intérêt réclame principalement un service régulier et suffisamment rapide; il est essentiel que cette régularité soit assurée au moyen des produits du service même, sans emprunter des ressources au Trésor public, c'est-à-dire, à des contribuables qui n'useraient que peu ou point de la voie télégraphique. Il importe donc de puiser, dans les résultats du passé, des enseignements qui permettent de conserver à notre exploitation des télégraphes la bonne situation financière qu'elle s'est acquise.

Cette situation est indiquée par le relevé suivant, comprenant une période de vingt ans.

(1) *Relevé des produits et des dépenses du service des télégraphes, depuis son origine jusqu'au 31 décembre 1869.*

EXERCICES.	RECETTES BRUTES.	DÉPENSES ANNUELLES		PRODUITS NETS.
		— Personnel et entretien.		
1850-1851	88,674 65	59,416 04		29,558 61
1852	165,973 65	56,162 92		109,810 71
1853	265,536 47	69,706 44		195,830 33
1854	280,845 62	89,796 51		191,049 51
1855	265,959 67	111,500 "		154,459 67
1856	539,579 95	132,288 86		227,291 09
1857	407,041 67	177,672 94		229,358 73
1858	445,926 55	219,591 36		194,555 19
1859	506,006 44	265,293 69		240,712 75
1860	527,743 75	352,500 82		195,242 91
1861	588,552 66	365,261 35		225,271 55
1862	605,044 86	405,300 "		199,744 86
1863	612,563 01	469,426 55		142,956 48
1864	789,599 07	555,418 "		256,281 07
1865	865,640 45	660,700 "		204,940 45
1866	962,215 09	856,958 86		125,254 23
1867	1,074,468 04	977,680 49		95,787 55
1868	1,197,102 55	1,185,485 "		11,619 55
1869 (1)	1,522,771 42	1,298,915 "		25,856 42
TOTAUX .	11,295,775 51	8,264,272 29		5,051,501 02
Total des dépenses successives de construction, d'acquisition et d'extension (capital).				2,449,657 "
Excédant des recettes sur les dépenses de toute nature				581,845 02

(1) Les recettes et dépenses de 1869 ne sont pas définitivement arrêtées. Les chiffres indiqués pour cet exercice ne sont donc qu'approximatifs.

Ainsi que mon Département l'a indiqué dans ses comptes rendus annuels, les produits des correspondances télégraphiques ont toujours suffi pour couvrir, non seulement les frais de personnel et d'entretien, mais, de plus, les capitaux engagés successivement pour la construction et l'extension des lignes, l'acquisition des appareils, etc. En supposant, ce qui est approximativement exact, que ces frais de premier établissement aient suivi la gradation des recettes, on peut admettre qu'il y ait eu compensation d'intérêts et que l'État se trouve en possession du réseau actuel, sans charge aucune pour le Trésor public et avec un boni de 581,843 francs environ.

Les dépenses annuelles portées au relevé ci-dessus correspondent aux trois articles du budget spécial des télégraphes, savoir : traitements et salaires du personnel de ce service et entretien des lignes, appareils et accessoires.

Ces dépenses peuvent être considérées comme formant très-approximativement l'équivalent des frais de la télégraphie *privée* (1).

La dernière colonne du relevé qui précède représente donc, aussi exactement que possible, la série des produits nets annuels de cette catégorie de correspondances. Ces produits ont subi en dernier lieu une décroissance assez rapide et semblent se relever en 1869, après avoir été réduits à peu près à rien en 1868.

Mon Département a recherché avec soin quelle peut être, dans ces circonstances, la part d'influence des modifications de tarif. Je crois utile, Messieurs, de vous soumettre le résultat de ces recherches.

Les correspondances télégraphiques se développent d'année en année, en vertu des causes suivantes :

a. Les relations se complètent par l'augmentation du nombre de bureaux, tant à l'intérieur qu'à l'étranger et par l'accès de plus en plus facile de ce moyen de correspondance;

b. Le public s'habitue à en user et l'a fait passer graduellement du domaine exclusif des affaires importantes, aux transactions de tous les jours et aux relations purement privées;

c. Enfin, l'abaissement des tarifs, en mettant successivement la voie télégraphique à la portée du plus grand nombre, donne au mouvement une impulsion proportionnée à l'importance de chaque réforme et à l'activité des relations auxquelles elle vient s'appliquer.

Les deux premières causes agissent d'une façon à peu près régulière, mais leur action est activée ou retardée par les circonstances politiques, financières ou commerciales qui pèsent plus ou moins sur les affaires ou sur les fortunes. Ces circonstances modifient également le premier effet des réformes de tarif.

Les dépenses annuelles suivent, de leur côté, une progression ascendante soumise à des influences diverses, savoir :

d. L'augmentation du nombre de bureaux, l'accession de localités nouvelles et relativement improductives; l'amélioration des procédés adoptés, le relève-

(1) Voir, à l'annexe B, ci-après, la justification détaillée de cette assertion.

ment de la moyenne des traitements et salaires, et, en général, toutes les mesures inévitables ou favorables au public, auxquelles ne répond pas directement un accroissement de trafic ;

e. Le développement régulier des moyens de correspondance, appareils, fils conducteurs, employés, porteurs, etc., à raison de l'augmentation graduelle du mouvement sous l'action des causes *a* et *b* susmentionnées ;

f. Enfin, le développement exceptionnel des mêmes moyens de correspondance en vue de répondre aux affluences qui résultent de la troisième cause *c*, c'est-à-dire des réformes de tarif.

Pour apprécier complètement les résultats de ces réformes, il faut éliminer, dans la série des mouvements annuels, des recettes et des dépenses qui y correspondent, l'effet des causes *c* et *f*, c'est-à-dire calculer ce qui serait arrivé si les tarifs étaient restés les mêmes.

Ce calcul ne peut reposer que sur des hypothèses, mais l'étude des faits rapproche ces hypothèses de la réalité autant que la matière peut l'exiger.

En comptant chaque année les télégrammes échangés par les bureaux belges entre eux et avec l'étranger, on constate que leur nombre suit, sans changement de taxe, une progression géométrique dont la raison ou le rapport varie d'année en année, à cause des circonstances extérieures mentionnées plus haut. La moyenne de ce rapport est $112/100$, c'est-à-dire que chaque mouvement annuel, dépasserait de 12 à 15 p. % le mouvement de l'année précédente, si les tarifs restaient les mêmes et si les circonstances extérieures n'étaient ni meilleures ni plus mauvaises qu'elles ne l'ont été, *en moyenne*, pendant les quinze dernières années. J'appellerai *taux de progression normale* ce rapport qui est égal à la moyenne pour certaines années et, pour d'autres, tantôt plus élevé et tantôt moindre (1).

Les premières réductions de tarif datent de 1856. Jusque là, les taxes étaient très-élevées et réglées, presque partout, d'après un tarif de fr. 2-50 par zones croissantes, la première zone ne dépassant pas 75 kilomètres. Le développement des correspondances, jusqu'à cette époque, résulte surtout de la mise en relation de nouveaux pays et de l'établissement successif des principaux bureaux de la Belgique. Pour observer une loi de développement régulier et pour en éliminer l'influence des tarifs, il convient donc de prendre l'année 1855 pour point de départ.

A partir de cette époque, les modifications de tarif sont fréquentes, mais aucune d'elles ne s'applique simultanément à toutes les relations auxquelles le public belge est intéressé. On peut donc baser le taux de progression normale, par chaque année, sur la somme des relations où le tarif n'a point changé. Ce procédé est le seul rationnel, car, les circonstances extérieures n'étant plus les mêmes, on ne pourrait, sans s'écarter grandement de la réalité, calculer ce que certaines relations auraient produit sans réduction de tarif, d'après la gradation qu'elles ont antérieurement suivie.

Notre mode d'évaluation fournit les éléments-ci-après :

(1) Voir l'annexe A, qui contient le détail de ces évaluations.

(2) *Correspondances des bureaux télégraphiques belges entre eux et avec les bureaux étrangers.*

EXERCICES.	NOMBRE DE TÉLÉGRAMMES échangés.	TAUX DE PROGRESSION.		NOMBRE DE TÉLÉGRAMMES sans réductions de tarif.
		RÉELLE.	NORMALE.	
1851	12,706			12,706
1852	19,910	56 1/2	56 1/3	19,910
1853	34,815	75	75	34,815
1854	46,211	33	33	46,211
1855	52,004	12 1/2	12 1/2	52,004
1856	78,237	50 1/3	20	62,405
1857	89,801	15	0	62,405
1858	105,767	18	8	67,597
1859	149,245	41	31	88,290
1860	175,415	17 1/2	15 1/2	100,209
1861	215,066	21 1/3	15	115,240
1862	235,209	10 1/2	9	125,612
1863	351,005	49	12	140,685
1864	449,848	28	17	164,601
1865	584,854	30	15	185,999
1866	999,152	71	14	212,059
1867	1,156,570	16	6	224,761
1868	1,548,737	16 1/2	6 1/3	259,570
1869	1,554,415	14	10 1/3	264,504
TOTAUX.	7,656,945			2,219,165

Sous l'empire des tarifs successivement réduits, les correspondants belges ont transmis et reçu en dix-neuf ans 7,656,945 télégrammes, tandis que, d'après les déductions les plus probables, ils n'en auraient transmis et reçu que 2,219,165, *moins du tiers*, si les tarifs antérieurs à 1856 avaient été maintenus. C'est là le résultat le plus important des réformes et s'il avait fallu, pour l'obtenir, sacrifier indéfiniment le bénéfice que peut produire l'exploitation des télégraphes, le Gouvernement et la Législature n'eussent point hésité, sans doute, à adopter les mêmes mesures.

La progression normale du mouvement étant trouvée, on peut admettre très-approximativement la même progression pour les recettes, dans l'hypothèse du maintien des tarifs.

Il n'en est pas de même de la dépense, qui ne peut croître dans la même proportion que le mouvement. Nous avons vu, en effet, qu'il y a des causes inévitables d'accroissement de dépense indiquées au paragraphe *d* ci-dessus et qui sont indépendantes du nombre de correspondances, bien qu'elles contribuent à augmenter ce nombre par l'amélioration du service. D'un autre côté, l'influence du mouvement (paragraphe *e* et *f*) ne doit pas s'exercer dans la proportion du nombre de télégrammes : à mesure que ce nombre augmente, les dépenses qu'il occasionne à lui seul, *par unité de travail*, doivent tendre à diminuer.

Ce bénéfice, résultant d'une plus grande quantité d'opérations, est moindre au télégraphe que dans l'industrie et même que dans tout autre système de péages. En effet, les télégrammes, quoi qu'on fasse, doivent être transmis un à un et recevoir des soins très-minutieux, pour n'être point dénaturés, retardés ou omis. Cependant il y a, dans la grande quantité, un certain bénéfice relatif dont il faut tenir compte.

En observant la série des dépenses, telles qu'elles se sont produites (¹), on obtient, après quelques tâtonnements, un rapport très-simple entre le taux de progression de dépenses et celui du mouvement.

Ce rapport permet de calculer *ce qui eût été économisé si le trafic total n'avait point été plus que triplé par les réductions de tarif*.

La série des dépenses ainsi corrigées figure à la colonne 12 du tableau suivant. Les colonnes 2 à 7 reproduisent les recettes, les dépenses et les produits nets des dix-neuf exercices tels qu'ils ont été donnés plus haut, mais en indiquant à part les recettes du service intérieur, du service international et du transit (²).

La colonne 9 du tableau contient la série des recettes du service intérieur et des correspondances avec l'étranger, dans l'hypothèse du maintien des tarifs antérieurs à 1856. Jusqu'en 1855, inclusivement, les chiffres de cette colonne sont égaux à la somme des colonnes 2 et 3. A partir de 1856, chaque recette est égale à celle de l'année précédente, augmentée d'autant de centièmes qu'il y a d'unités dans le taux de progression basé sur la même hypothèse. Ces tantièmes sont reproduits dans la colonne 8. La colonne 10 indique les recettes des télégrammes en transit sans modifications. Elles sont ajoutées aux chiffres de la colonne précédente pour fournir la recette complète supposée (colonne 11). Les dépenses supposées de la colonne 12 étant retranchées, on obtient, dans la colonne 13, les produits nets supposés.

Ces produits, identiques avec les résultats réels jusqu'en 1855, les dépassent dès 1856, d'une somme insignifiante d'abord, mais qui va toujours en s'accrois-

(1) Voir, pour les détails, l'annexe B.

(2) L'annexe A explique pourquoi les correspondances en transit n'ont pas été comprises dans l'évaluation du mouvement, les tarifs antérieurs supposés maintenus.

sant, non par l'élévation de la recette brute, qui reste à peu près la même, mais par la progression moins rapide des dépenses.

Le résultat total, depuis l'origine, donne lieu aux comparaisons suivantes, les différences étant réparties entre 14 années, depuis 1856 :

La recette brute totale s'est élevée à 11,293,773 francs. Elle eût été de 11,333,888 francs, c'est-à-dire à peu près égale, sans réduction des tarifs.

La dépense totale de 8,264,272 francs eût été réduite à 5,754,281 francs, dans la même hypothèse.

Le produit net, qui a été de 3,031,501 francs, se serait élevé à 5,579,607 fr. Les réductions de taxe ont donc diminué de 2,548,106 francs les bénéfices que le Trésor aurait réalisés au moyen des anciens tarifs. Cela donne, pour chacune des 14 années un déficit relatif de 182,000 francs, en moyenne.

(3) *Tableau indiquant les produits nets annuels de l'exploitation des télégraphes en l'hypothèse du maintien, sans*

RECETTES ET DÉPENSES						
des télégraphes du royaume de Belgique depuis la première organisation du service jusqu'au 31 décembre 1869.						
EXERCICES.	RECETTES BRUTES VERSÉES AU TRÉSOR PUBLIC.				DÉPENSES ANNUELLES.	PRODUITS NETS.
	Service intérieur.	Service international.	Service de transit.	TOTAL.		
1	2	3	4	5	6	7
	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.
1850-1851	29,824 60	43,462 50	15,397 55	88,674 65	59,116 04	29,558 61
1852	31,747 60	64,749 30	69,476 73	165,973 63	56,162 92	109,810 71
1853	46,300 40	96,795 •	122,441 07	265,536 47	69,706 44	195,830 33
1854	53,025 •	128,352 50	99,468 12	280,845 62	89,796 31	191,049 31
1855	52,211 50	147,210 50	66,517 67	265,939 67	111,500 •	154,439 67
1856	71,286 60	179,663 •	108,630 35	359,579 95	132,288 86	227,291 09
1857	81,647 •	176,515 24	148,849 43	407,011 67	177,672 94	229,338 73
1858	89,314 05	187,162 72	137,449 78	413,926 55	219,391 36	194,535 19
1859	126,297 57	220,032 70	159,676 17	506,006 44	265,293 69	240,712 75
1860	142,344 91	232,877 28	152,521 54	527,743 73	332,500 82	195,242 91
1861	171,225 78	257,748 06	159,558 82	588,532 66	363,261 33	225,271 33
1862	176,643 25	280,449 31	147,952 30	605,044 86	405,300 •	199,744 86
1863	211,063 63	277,266 28	124,033 10	612,363 01	469,426 53	142,936 48
1864	232,691 68	307,956 43	198,850 96	739,399 07	553,118 •	186,281 07
1865	345,289 42	340,103 63	180,247 40	865,640 45	660,700 •	204,940 45
1866	407,532 •	369,900 12	184,780 97	962,213 09	836,958 86	125,254 23
1867	469,749 60	409,290 77	192,427 67	1,071,468 04	977,680 49	93,787 55
1868	549,263 20	424,138 76	223,700 37	1,197,102 33	1,185,483 •	11,619 33
1869	698,739 70	450,576 84	273,454 88	1,322,771 42	1,298,945 •	23,826 42
TOTAUX..	3,936,097 49	4,594,250 94	2,765,424 83	11,293,773 31	8,264,272 29	3,031,501 02

Belgique, d'après les relevés officiels, et l'évaluation de ces mêmes produits, dans réduction, des premiers tarifs.

RECETTES ET DÉPENSES						Observations.
calculées dans l'hypothèse du maintien des tarifs antérieurs à 1856.						
TAUX de la progression normale supposée, p. %	RECETTES supposées du service Intérieur et international.	RECETTES du service de transit sans modification.	TOTAL.	DÉPENSES annuelles supposées. FRAIS réduits de personnel et d'entretien.	PRODUITS NETS supposés.	
8	9	10	11	12	13	
	Fr. c. 73,287 40	Fr. c. 45,387 55	Fr. c. 88,674 65	Fr. c. 59,416 04	Fr. c. 29,558 61	
"	96,496 90	69,476 73	165,973 63	66,462 92	409,810 74	
"	143,093 40	122,441 07	265,536 47	69,706 14	495,830 33	
"	181,377 50	99,468 42	280,845 62	89,796 34	494,049 34	
"	199,422 "	66,517 67	265,939 67	111,500 "	454,439 67	
20	239,306 40	108,630 35	347,936 75	418,900 "	229,036 75	
0	239,306 40	148,849 43	388,155 83	454.600 "	233,555 83	
8	258,450 94	137,449 78	395,900 69	487,300 "	208,600 69	
31	338,570 69	159,576 47	498,246 86	219,300 "	278,946 86	
43½	384,277 73	152,521 54	536,799 27	275,900 "	260,899 27	
45	441,919 39	159,558 82	601,478 21	293,400 "	308,078 21	
9	481,692 14	147,952 30	629,644 44	327,100 "	302,544 44	
12	539,495 20	124,033 40	663,528 30	341,000 "	322,528 30	
17	631,209 38	198,850 96	830,060 34	395,200 "	434,860 34	
43	713,266 60	180,247 40	893,514 "	455,700 "	437,814 "	
44	813,123 92	184,750 97	997,904 89	497,400 "	500,504 89	
6	864,941 36	192,427 67	1,057,339 03	584,800 "	469,539 03	
6½	917,935 60	223,700 37	1,144,635 97	731,700 "	409,935 97	
10½	1,014,318 84	273,454 88	1,287,773 72	785,700 "	502,073 72	
	8,568,463 46	2,765,424 88	11,333,883 34	5,754,284 41	5,579,606 93	

En calculant, par une méthode à peu près semblable, la part à attribuer aux réductions de tarif dans les frais de construction et d'extension du réseau, mon Département évalue cette part à 678,719 francs (1), c'est-à-dire que le capital dépensé se fût trouvé réduit, dans cette hypothèse à 1,770,938 francs, au lieu de 2,449,637 francs. Répartie également entre les 14 années, cette dépense équivaut à une moyenne de 48,480 francs, qui porte le déficit annuel relatif à 230,480 francs.

Moyennant ce sacrifice, il a été transmis et reçu, en Belgique, pendant ces 14 années, 3,417,780 télégrammes de plus, soit, en moyenne, 387,000 télégrammes de plus par an, alors que sous l'empire des anciens tarifs il n'y en aurait eu en tout que 146,680, année moyenne, pendant la même période.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de m'appesantir sur l'importance d'un pareil bienfait, qui ne me semble pas avoir été payé trop cher.

Sous la forme tout à fait générale qui leur a été donnée, les déductions que je viens de vous soumettre ne font pas voir si l'influence des nouveaux tarifs s'est exercée de la même manière à l'intérieur et dans les relations diverses que comprend le service international. On pourrait, d'autre part, élever quelque doute sur la possibilité de développer le service télégraphique, même dans les proportions restreintes de l'hypothèse, avec les tarifs des premières années, qui semblent aujourd'hui presque prohibitifs.

Pour compléter les appréciations, il faut séparer le service intérieur des relations internationales, et prendre pour nouveau point de départ l'année 1860, qui a précédé les premières taxes uniformes et réduites, substituées graduellement au tarif de fr. 1-50 par zone.

Dans chacune des branches du trafic, le nombre de télégrammes et la recette brute sont relevés exactement, pour chaque exercice. Mais l'évaluation du produit net ne peut être obtenue que par une répartition approximative des dépenses entre les diverses parties du service.

Les mêmes agents et, souvent, les mêmes lignes et les mêmes appareils sont utilisés à la transmission des télégrammes intérieurs, internationaux ou en transit.

Le service intérieur comprend à lui seul, les deux tiers de toutes les correspondances privées; c'est pour ce service que la majeure partie du réseau est organisée. Tout télégramme intérieur comporte deux séries d'opérations, l'une au départ, l'autre à l'arrivée. Un télégramme transmis à l'étranger ou reçu de l'étranger n'a qu'un départ ou une arrivée. Enfin le télégramme en transit n'exige qu'une réception et une réexpédition, sans frais de perception, ni de port à domicile.

On a calculé, à diverses époques et d'après diverses méthodes, le nombre d'unités de travail et de dépense qui correspondent à chaque espèce de télégramme. Entre les résultats obtenus, il n'y a que des différences insignifiantes. La moyenne est exprimée de la façon la plus simple et la plus pratique, par les chiffres proportionnels suivants :

Télégramme intérieur : 3 unités de dépense ;

(1) Voir annexe C.

Télégramme international : 3 unités de dépense ;

Télégramme en transit : 2 unités de dépense.

En appliquant ces coefficients, comme on l'a fait dans l'annexe *D*, aux données statistiques des dix dernières années, on obtient, pour prix de revient du télégramme intérieur, fr. 2-11, 1-92 et 1-97, respectivement en 1860, 1861 et 1862, alors que la taxe de vingt mots était fr. 1 50. Les frais se réduisent à fr. 1-50, 1-35 et 1-27, en 1863, 1864 et 1865, après une première réduction à 1 franc. Ils tombent à 90 centimes en 1866, à 86 centimes en 1869, après réduction de la taxe à 50 centimes.

Le trafic intérieur se traduit donc en déficit sous le nouveau tarif comme avec les tarifs précédents. Nous verrons plus loin que la compensation est obtenue par les bénéfices du service international et du transit.

Les déficits annuels du service intérieur, tels qu'ils se sont produits depuis 1860, peuvent être évalués comme il suit :

(4) EXERCICES.	NOMBRE DE TÉLÉGRAMMES.	DÉPENSE		RECETTE BRUTE.	DÉFICIT ANNUEL.
		PAR TÉLÉGRAMME.	TOTALE.		
1860	80,216	2 11	169,260	142,344 91	26,915 09
1861	97,945	1 92	188,050	171,225 78	16,824 22
1862	105,274	1 97	207,590	176,645 25	50,746 75
1863	188,825	1 50	285,240	211,065 65	72,176 57
1864	252,501	1 35	340,610	282,591 68	58,018 52
1865	552,721	1 27	422,560	545,289 42	77,270 58
1866	692,556	» 90	625,280	407,552 »	215,748 »
1867	817,652	» 91	744,060	469,749 60	274,510 40
1868	972,058	» 92	894,270	549,265 20	345,006 80
1869	1,108,757	» 86	955,510	598,759 70	554,770 50
TOTAUX . .	4,648,245	1 04	4,826,250	3,534,445 17	1,471,786 83

La progression des déficits annuels, telle qu'elle est indiquée à la dernière colonne de ce relevé, ne représente point, à elle seule, l'effet des réductions du tarif intérieur. Ces réductions, en augmentant le mouvement dans une forte proportion, ont abaissé le coût de l'unité de travail, non seulement pour les télégrammes intérieurs, mais aussi pour les correspondances internationales. Les bénéfices annuels dus à ces dernières correspondances se sont augmentés d'autant et les résultats annuels de ces augmentations doivent être portés en déduction des déficits qui s'appliquent au service intérieur. Cette déduction sera opérée plus loin.

Dans la série des prix de revient de ces dix exercices, on voit d'abord la moyenne de 1860 et 1861 se maintenir, se relever même en 1862. Il n'y a eu, en effet, pendant ces trois années que des réductions de taxe partielles s'appliquant à une faible partie du trafic. En 1863, le trafic intérieur est abaissé de fr. 1-50 à 1 franc et le prix de revient est diminué d'un quart. A partir de cette année le prix de revient diminue faiblement jusqu'en 1865, également par l'effet des réformes partielles dans les relations internationales. En 1866, nouvel abaissement brusque, dû à la dernière réforme intérieure, après laquelle la moyenne se maintient avec très peu de variation.

On doit donc admettre que si tous les tarifs étaient maintenus, le prix de revient resterait le même, les dépenses inévitablement croissantes, dont j'ai parlé plus haut, venant compenser l'avantage économique qui résulte de la progression normale du mouvement.

D'après ces données, on peut reconstituer, très-approximativement, le trafic des dix années, tel qu'il se fût produit sous l'empire des tarifs de 1860, supposés maintenus avec l'étranger comme à l'intérieur, supposition conforme à celle qui a été appliquée plus haut à l'ensemble des opérations depuis l'origine.

Le mouvement, la recette et la dépense du service intérieur seraient restés en 1860, en 1861 et en 1862, ce qu'ils ont été en réalité. A partir du 1^{er} janvier 1863, date de la réduction à 1 franc de la taxe de fr. 1-50, la progression du mouvement et de la recette se serait réglée d'après le taux normal qui a servi de base à la première comparaison. La dépense afférente au service intérieur se serait maintenue à 2 francs par télégramme, moyenne exacte du prix de revient constaté de 1860 à 1862 inclusivement.

Ces évaluations sont contenues dans le tableau suivant :

(7) EXERCICES	TRAFFIC SUPPOSÉ, SANS RÉDUCTION DES TARIFS.			DEPENSES	DÉFICITS	EXCÉDANT des déficits réels sur les déficits supposés
	TAUX de progression.	NOMBRE de télégrammes.	RECETTES.	annuelles SUPPOSÉES.	annuels SUPPOSÉS.	
1860		80,216	Francs 142,345	Francs. 169,260	Francs 26,913	»
1861	»	97,945	171,226	188,050	16,824	»
1862	»	105,274	176,643	207,590	50,747	»
1863	12	117,910	197,840	235,820	57,980	54,196
1864	17	137,957	251,470	275,900	44,450	13,588
1865	15	155,880	261,560	311,760	50,200	27,071
1866	14	177,700	298,480	355,400	57,220	138,528
1867	6	188,560	316,070	376,720	60,650	215,660
1868	6 1/2	200,500	356,610	401,000	64,590	280,617
1869	10 1/2	221,550	371,950	445,100	71,150	285,620
TOTAUX.		1,485,285	2,505,894	2,964,400	460,506	1,011,280

On voit que, sous l'empire du tarif de 1860, la télégraphie intérieure aurait continué à se traduire en déficit et que ces déficits auraient été en augmentant.

Pour apprécier ce que le Trésor a réellement perdu par l'application des tarifs réduits, il faut retrancher des chiffres obtenus directement, en considérant à part le service intérieur, ce que le développement de ce service a ajouté aux bénéfices du service international et du transit.

Ces bénéfices sont indiqués par les relevés suivants :

EXERCICES.	NOMBRE de télégrammes.	RECETTES brutes.	DÉPENSES		BÉNÉFICES directs.	DÉPENSES SUPPOSÉES		BÉNÉFICES réduits.	DIFFÉRENCES.
			par télégramme.	TOTALES.		par télégramme	TOTALES.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

(8)

Correspondances Internationales.

		Fr.	c.	Fr.	c.	Francs	Francs.	F. c.	Francs.	Francs.	Francs.
1860	95,109	252,877	28	1 27	120,900	111,977	1 27	120,900	111,977	»	»
1861	115,121	257,748	06	1 15	152,590	123,538	1 15	152,590	123,538	»	»
1862	129,955	280,449	51	1 18	155,520	127,129	1 18	155,520	127,129	»	»
1863	162,173	277,206	28	» 90	145,960	151,506	1 07	175,850	103,736	27,870	»
1864	197,547	307,936	45	» 81	160,010	147,946	1 01	199,820	108,456	59,810	»
1865	282,155	540,105	65	» 76	191,620	148,484	1 01	254,650	88,454	65,050	»
1866	506,596	569,900	12	» 54	165,560	204,540	» 90	273,940	93,960	110,580	»
1867	538,918	409,290	77	» 55	186,400	222,891	1 02	348,700	63,891	139,300	»
1868	576,699	424,158	76	» 55	207,180	216,959	1 05	595,350	28,609	188,350	»
1869	425,676	480,576	84	» 51	217,090	253,487	» 97	412,910	57,667	198,820	»
TOTAUX.	2,400,002	5,550,507	48	» 70	1,680,430	1,669,877	1 02	2,464,590	885,917	785,960	»

(9)

Correspondances en transit.

		Fr.	c.	»	Fr.	c.	»	Fr.	c.	»	Fr.	c.	»
1860	50,404	132,821	54	» 84	42,540	110,182	» 84	42,540	110,182	»	»	»	»
1861	55,902	159,558	82	» 77	43,040	116,519	» 77	43,040	116,519	»	»	»	»
1862	56,578	147,932	50	» 79	44,700	105,252	» 79	44,700	105,252	»	»	»	»
1863	63,110	124,053	10	» 60	39,070	84,965	» 71	46,250	77,805	7,160	»	»	»
1864	96,649	198,850	96	» 54	52,190	146,661	» 67	64,750	154,101	12,860	»	»	»
1865	89,185	180,247	40	» 51	45,480	134,767	» 67	59,750	120,497	14,270	»	»	»
1866	128,873	184,780	97	» 56	46,590	158,591	» 60	77,520	107,461	50,950	»	»	»
1867	152,149	192,427	67	» 56	47,570	144,838	» 68	89,860	102,568	42,290	»	»	»
1868	155,862	223,700	37	» 57	56,950	166,770	» 70	107,700	116,000	50,770	»	»	»
1869	188,475	273,454	88	» 54	65,980	209,475	» 65	122,310	151,145	58,350	»	»	»
TOTAUX.	1,016,885	1,857,528	01	» 47 ½	481,690	1,535,858	» 68	698,000	1,159,528	216,510	»	»	»

Les colonnes 4 à 6 présentent les résultats du trafic international et en transit, avec les bénéfices qu'il a produits, d'après la répartition des frais telle qu'elle a été donnée pour le service intérieur. La colonne 7 offre la série des prix de revient moyen par télégramme telle qu'on peut la calculer ⁽¹⁾ dans l'hypothèse du maintien du tarif intérieur seul. Sans les réformes intérieures, les télégrammes internationaux et en transit, ne profitant point de l'augmentation considérable du nombre d'unités de travail, auraient coûté plus cher à l'administration. Cela donne (colonne 8) une série de dépenses supposées qui, retranchées de la recette effective, donnent (colonne 9) des bénéfices réduits. Ceux-ci, retranchés des bénéfices réels, laissent, dans la colonne 10, la part du bénéfice *qui n'eût point été réalisée si les réformes intérieures n'avaient pas eu lieu.*

Il faut donc porter à l'actif des réformes intérieures une somme de 783,960 francs qu'elles ont ajoutée en sept ans aux bénéfices de la télégraphie internationale, plus une somme de 216,510 francs ajoutée de même aux bénéfices du transit : total 1,000,270 francs.

Cette somme compenserait, à quelques milliers de francs près, la somme trouvée au relevé (7) comme représentant l'augmentation *directe* des déficits du service intérieur par suite des réductions de tarif. Mais, pour être exact, il faut tenir compte d'une réaction contraire, c'est-à-dire, de l'effet produit par les réductions des tarifs internationaux sur l'abaissement de l'unité de dépense appliquée au mouvement intérieur.

Si ces réductions n'avaient pas eu lieu, on trouve que les prix de revient moyens du service intérieur, reproduits dans la première colonne du relevé suivant, conformément au tableau (4), eussent été un peu plus élevés, tels qu'on les voit dans la colonne 2. Les différences (colonne 3) étant appliquées au nombre réel de télégrammes à l'intérieur indiquent ce que cette partie du trafic doit à l'augmentation des correspondances avec l'étranger résultant des réformes successives des tarifs internationaux.

(10) EXERCICES.	PRIX DE REVIENT moyens du télégramme intérieur		DIFFÉRENCES.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES à l'intérieur.	BÉNÉFICE du AUX RÉDUCTIONS des tarifs internationaux.
	RÉELS.	En supposant maintien des tarifs inter- nationaux.			
1863	1 50	1 55	» 05	188,825	9,441
1864	1 55	1 40	» 05	252,501	12,615
1865	1 27	1 55	» 06	532,721	19,963
1866	» 90	» 95	» 05	692,556	20,776
1867	» 91	» 94	» 05	817,632	24,529
1868	» 92	» 95	» 05	972,058	29,161
1869	» 86	» 89	» 05	1,108,757	55,262
TOTAL. . . .					149,747

(1) Voir annexe D.

Cette somme étant retranchée de 1,000,270 francs, il reste 850,523 francs à déduire de l'accroissement de déficit du tableau (4), ce qui laisse 160,757 francs comme perte approximative, en sept ans, par suite des réformes du tarif intérieur.

Reprenons l'ensemble des faits qui se rapportent à cette partie du trafic.

En 1862, avec un tarif de fr. 1-50 pour toute la Belgique, il y avait, à l'intérieur, 105,274 télégrammes ; la dépense afférente à ce mouvement dépassait la recette de 30,747 francs, et ce déficit était destiné à s'accroître d'année en année (voir tableau 7), chaque télégramme coûtant 2 francs, tandis qu'il ne rapportait, en moyenne, que fr. 1-70 environ.

Ce tarif est réduit à 1 franc, en 1863, et à 50 centimes en décembre 1865. Il en résulte un développement de correspondances tel, qu'en 1869 le nombre de télégrammes dépasse le décuple du mouvement de 1862. Pendant le même espace de temps, la recette brute annuelle est portée de 176,643 francs, en 1862, à 598,740 francs, en 1869. La dépense suit une progression également rapide ; si l'on s'en rapportait exclusivement à la répartition des frais d'après le nombre d'unités de travail, les déficits du service intérieur seraient bien plus considérables qu'ils ne l'eussent été sous l'empire du tarif de 1862. Mais, comme l'accroissement du mouvement intérieur a contribué, pour la plus grande part, à abaisser la dépense par unité de travail, le bénéfice produit par cet abaissement dans les autres branches du service doit être porté au crédit des réformes. Cette déduction faite, le sacrifice que le trésor public a dû subir, pour décupler en sept ans le nombre annuel de télégrammes à l'intérieur, reste estimé à 160,757 francs.

Cette différence ne peut expliquer à elle seule la diminution considérable du produit net total, telle qu'elle est constatée au tableau (1). Il faut qu'il y ait, en outre, une dépression des bénéfices auxquels donnaient lieu les correspondances internationales. Il est facile de le démontrer en appliquant à ces correspondances la série de déductions auxquelles le service intérieur vient d'être soumis.

Le tableau (8) indique les bénéfices résultant de la répartition des dépenses proportionnellement au travail exigé. Ils s'élèvent à 1,669,877 francs pour les dix dernières années. Le relevé ci-après indique ce que les mêmes années eussent produit, dans cette branche du trafic, si elle était restée soumise aux tarifs de 1860.

(11) EXERCICES.	TRAFFIC INTERNATIONAL SUPPOSÉ SANS RÉDUCTION DES TARIFS.			DÉPENSE	BÉNÉFICES	BÉNÉFICES	RÉDUCTION
	TAUX de progression.	NOMBRE de télégrammes.	Recettes.	annuelle SUPPOSÉE.	annuels SUPPOSÉS.	directs RÉELS (tableau 8).	annuelle des BÉNÉFICES.
1860		95,499	Francs. 252,877	Francs. 120,900	Francs. 111,977	Francs 111,977	"
1861	15	109,480	267,810	139,040	128,770	125,558	3,412
1862	9	119,350	291,910	151,550	140,560	127,129	15,251
1863	12	133,650	326,940	169,740	157,200	151,506	25,894
1864	17	156,570	382,520	198,590	185,950	147,946	55,984
1865	13	176,700	452,250	224,410	207,840	148,484	59,556
1866	14	201,440	492,760	255,850	256,950	204,540	52,590
1867	6	215,550	522,550	271,180	251,150	222,891	28,259
1868	6 1/2	227,410	556,280	288,810	267,470	216,959	50,511
1869	10 1/2	251,290	614,690	319,140	295,550	255,487	62,063
TOTAUX.		1,684,599	4,120,567	2,159,190	1,981,177	1,669,877	511,500

Pour calculer les dépenses, dans cette hypothèse, on a admis, comme pour les correspondances intérieures, que le prix de revient, en 1860, soit fr. 1-27 par télégramme international, se serait maintenu pendant toute la période, les conditions restant les mêmes, quant aux tarifs, dans toutes les branches et la progression des dépenses inévitables devant compenser l'avantage à résulter du développement normal des correspondances.

La dernière colonne du tableau (11) ne fournit pas la véritable diminution des produits nets résultant de la réduction des tarifs internationaux. Cette perte relative doit être augmentée de l'effet de réaction produit par les réformes intérieures (tableau (8), dernière colonne) et diminuée de l'effet favorable exercé réciproquement par le développement des correspondances internationales sur les résultats du service intérieur (relevé 10) (1). On trouve ainsi, pour les neuf dernières années, les pertes suivantes :

(1) Il y a aussi une réaction de ce développement sur les bénéfices du transit, mais elle est de très-peu d'importance et peut être négligée, afin d'abrégier.

EXERCICES.	RÉDUCTION du bénéfice direct.	A AJOUTER comme effet du tarif intérieur.	A RETRAISCHIR comme effet des tarifs internationaux.	BESIE pour perte due aux tarifs internationaux
1861	5,412	"	2,958	474
1862	15,254	"	4,211	9,020
1863	25,894	27,570	9,441	44,025
1864	35,984	59,510	12,615	62,879
1865	59,556	63,050	19,963	102,425
1866	52,590	110,580	20,776	122,194
1867	28,259	159,500	24,529	163,030
1868	50,511	188,550	29,161	209,700
1869	62,065	195,820	55,262	224,621
TOTAUX.	511,500	785,960	156,896	958,564

On voit qu'il y a, dans le trafic international, des diminutions de bénéfice croissantes relativement à ce qui eût été réalisé avec les tarifs de 1860, et que ces diminutions s'élèvent, pour neuf ans, à 958,564 francs.

Cette perte, ajoutée aux 160,757 francs dont le déficit du service intérieur a été augmenté, correspond à une diminution de produit net de 1,099,121 francs pour les neuf dernières années. La somme des produits nets réels, de 1861 à 1869 inclusivement, s'élève à 1,265,695 francs. En multipliant par neuf, le *maximum* annuel avant cette période qui s'est élevé à 240,712 francs en 1859, le produit s'élève à 2,166,415 francs et ne dépasse que de 902,722 francs la somme des produits réels. Il faut donc supposer, ou bien que nos hypothèses nous ont conduit à exagérer d'un dixième les pertes amenées par les réductions de tarif, ou, ce qui est plus probable, que les produits nets se seraient relevés d'autant, sans ces réductions.

On peut adopter l'une ou l'autre alternative, sans rien enlever à la valeur des conclusions suivantes :

Le produit des lignes télégraphiques belges a été en diminuant depuis plusieurs années, au point d'être réduit à peu près à zéro, en 1868.

Ce fait doit être attribué, presque pour les neuf dixièmes, aux réductions successives des tarifs internationaux et pour le reste, aux réductions du tarif intérieur.

Il est vrai que le service intérieur, considéré à part, se traduisait en déficit avant les réformes de 1863 et de 1865; que ces réformes ont légèrement augmenté le déficit. Mais cette augmentation n'est que de 160,750 francs environ, pour sept ans.

Il est également vrai que le service international a toujours donné des béné-

fices. Mais les réductions successives de nos tarifs avec les pays étrangers ont réduit ces bénéfices de 938,300 francs environ en neuf ans, *relativement à la situation qui se fût produite si les tarifs de 1860 avaient été maintenus.*

Dans cette situation supposée, il y aurait eu, de 1863 à 1869 inclusivement, 1,199,830 télégrammes à l'intérieur. Les tarifs réduits en ont donné 4,361,810, soit 3,164,960 de plus en sept ans ou 452,000 de plus par année. C'est ce mouvement *quadruplé* que le Trésor public a payé d'un sacrifice de 160,750 francs.

Dans la même hypothèse, il y aurait eu, de 1861 à 1869, inclusivement, 1,589,200 télégrammes échangés entre la Belgique et l'étranger. Les tarifs réduits en ont amené 2,304,803, soit 715,603 de plus, en neuf ans, ou 79,510 par année. C'est cette augmentation de 45 p. % qui a donné lieu à une diminution de bénéfices de 938,300.

Il y a donc une différence énorme dans les résultats des réformes de tarif, selon qu'elles s'appliquent à l'intérieur ou dans les relations avec l'étranger. Si l'on examinait séparément les effets produits dans les relations internationales, même les plus intimes, c'est-à-dire avec les pays limitrophes ⁽¹⁾, on y verrait la confirmation de cette différence, dont l'explication est facile à trouver

En divisant les correspondances télégraphiques selon leur objet, on obtient, d'après les statistiques de 1869, la répartition moyenne suivante sur 100 télégrammes

	Correspondances télégraphiques		
	à l'intérieur.	avec l'étranger.	Ensemble.
Communications des gouvernements et des offices diplomatiques	» $\frac{1}{2}$	» $\frac{3}{4}$	» $\frac{1}{2}$
Nouvelles de bourse	8	12 $\frac{1}{2}$	8 $\frac{3}{4}$
Transactions commerciales	54	56 $\frac{1}{4}$	45
Relations privées et de famille	59 $\frac{1}{2}$	28 $\frac{1}{4}$	44
Nouvelles pour les journaux	1	2 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{3}{4}$
	100	100	100

Contrairement à une supposition assez générale, les correspondances des gouvernements et des diplomates, les affaires de bourse et les nouvelles destinées à la presse, loin de constituer l'objet principal de la télégraphie, n'entrent qu'à raison de 11 p. % dans le mouvement total : 6 $\frac{1}{2}$ p. % à l'intérieur et 13 $\frac{1}{2}$ p. % avec l'étranger.

Les lignes télégraphiques sont occupées, pour les neuf dixièmes, par deux courants principaux : les affaires commerciales, qui utilisent le télégraphe avec plus ou moins d'empressement, d'après les circonstances politiques ou autres qui activent ou ralentissent les transactions; les relations de famille et de société qui se développent d'année en année, à mesure que ce moyen de correspondance entre dans les mœurs et, *par les réductions successives des tarifs*, pénètre graduellement dans les régions moyennes et inférieures de la fortune privée.

(1) Voir annexe E.

Ainsi qu'on doit s'y attendre, ces deux courants de correspondances ne se présentent point dans le même rapport à l'intérieur et avec l'étranger. Les liaisons privées, les relations de famille sont beaucoup moins nombreuses au-delà des frontières. Elles n'entrent qu'à raison de 28 $\frac{1}{4}$ p. $\frac{\circ}{\circ}$ dans les correspondances internationales, tandis qu'elles constituent 59 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{\circ}{\circ}$ du trafic intérieur. En compensation, les télégrammes du commerce absorbent 56 $\frac{1}{4}$ p. $\frac{\circ}{\circ}$ de la correspondance internationale et les $\frac{34}{100}$ seulement du service intérieur.

Avant les réductions de tarif, la proportion était égale à l'intérieur et les correspondances commerciales formaient les $\frac{63}{100}$ du mouvement international.

Il est donc évident que ces correspondances suivent surtout, dans leur mouvement progressif, les fluctuations des affaires et ne sont influencés que très-secondairement par le tarif.

Comme elles constituent l'objet principal des relations télégraphiques internationales, on ne peut, dans ces relations, obtenir d'un tarif à bon marché, l'augmentation de trafic que la même mesure amènerait dans le service intérieur.

Le bienfait est beaucoup moindre puisque peu de personnes en profitent.

Il coûte beaucoup plus au Trésor, car la compensation que procure l'affluence relative des correspondances n'est pas obtenue, à beaucoup près, comme à l'intérieur.

En résumant, sous forme de principes, les résultats de l'expérience, tels qu'ils viennent d'être analysés, on peut considérer comme démontré :

1° *Qu'une réduction du tarif télégraphique amène une diminution de produit net, même dans les conditions les plus avantageuses qui nous soient connues ;*

2° *Que le service intérieur, déjà en déficit avant les dernières réductions de tarif, a obtenu, par ces mesures, un énorme accroissement de correspondances avec une légère augmentation de ce déficit ;*

3° *Que le service international, qui a toujours donné un bénéfice, a trouvé, dans des mesures analogues, un développement de correspondances beaucoup moindre et une diminution de ce bénéfice beaucoup plus considérable que l'accroissement du déficit intérieur ;*

4° *Qu'à l'intérieur, le déficit tend à diminuer tandis qu'avec l'étranger la diminution du bénéfice tend à augmenter.*

Les motifs d'intérêt public qui déterminent une réduction du tarif intérieur ne sont donc point généralement applicables au service international.

J'ai cru, Messieurs, que ces développements étaient indispensables pour soumettre à une appréciation complète et raisonnée, de votre part, les mesures adoptées par le Gouvernement, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la Législature, et les intentions de mon Département, si ces pouvoirs sont prorogés conformément à ma proposition.

Dans le passé, j'ai à vous signaler, en première ligne, la justification éclatante des résolutions que mon prédécesseur a soumises à la Couronne, en ce qui concerne le tarif des correspondances télégraphiques à l'intérieur du royaume.

De ce que les réformes successives du tarif international n'ont pas donné, à

beaucoup près, des résultats aussi avantageux, dans l'intérêt du public et du Trésor, faut-il conclure qu'il eût mieux valu y renoncer ?

Telle n'est point mon opinion. Il s'agit, dans ces relations, de mesures de réciprocité, auxquelles il n'eût point été possible de se soustraire indéfiniment, sans isoler la Belgique au milieu du réseau télégraphique européen. D'ailleurs, le public et le commerce en ont profité dans une mesure suffisante pour compenser la perte qui a été subie, quelque élevée qu'elle puisse être. En consentant à ces réductions, en prenant même l'initiative dans plusieurs circonstances, le Gouvernement croit avoir agi conformément aux véritables intérêts du pays, et votre approbation, qui a accompagné ses décisions, ne lui sera point retirée, sans doute, parce que cette partie du trafic n'a point conservé la somme totale des bénéfices qu'elle produisait autrefois.

Pour l'avenir, vous jugerez probablement, Messieurs, qu'il convient de récupérer les excédants annuels de recette, avant de faire de nouveaux sacrifices.

Cette réserve est d'autant plus nécessaire que j'aurai prochainement à vous proposer de nouvelles dépenses, tant au budget de 1871 que sous forme de crédit spécial, pour l'extension des lignes, des locaux et des appareils télégraphiques.

La taxe intérieure doit être considérée comme entièrement satisfaisante. Il en est peu d'aussi libérales et elle n'est point surpassée sous ce rapport.

Pour le service international, je ne me refuse point à admettre, dans un délai plus ou moins rapproché, la possibilité de certaines réformes, basées sur des concessions réciproques et proportionnelles, plutôt que sur les tarifs intérieurs, que chacun règle à son gré, qui pourraient offrir de grandes disproportions et qui rencontrent, comme je l'ai fait ressortir, d'autres besoins, d'autres ressources et de meilleures chances de compensation. Mais le moment ne me semble pas propice, car il faudrait, pour atteindre actuellement ce but secondaire, mettre une partie du déficit à prévoir à la charge des contribuables, ou bien relever la taxe intérieure, moyen auquel personne ne peut songer.

Ce délai, Messieurs, n'exclut point les améliorations partielles. Je citerai, comme exemples se rattachant à mon administration, l'abaissement de nos taxes télégraphiques vers l'Angleterre, à dater du 1^{er} juillet 1868, les réductions successivement appliquées à nos correspondances avec la Suède, la Russie, l'Inde anglaise, l'Égypte, etc., enfin les dégrèvements partiels accordés, dans le service intérieur, à dater du 1^{er} janvier 1869, aux télégrammes urgents, recommandés, avec exprès ou réponse payée, etc.

Le Gouvernement du Roi n'a point négligé et ne négligera point les occasions de procurer au public toutes les facilités, tous les avantages que comportent les progrès incessants du service. C'est parce qu'il ne prévoit point le terme de ces progrès qu'il sollicite, pour une nouvelle période de cinq années, la prorogation des pouvoirs dont il a usé jusqu'ici, en vertu de la loi du 1^{er} mars 1851.

Le Ministre des Travaux Publics,

A. JAMAR.

PROJET DE LOI.

Léopold II,

ROI DES BELGES,

De tous présents et à venir, saluo.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Travaux Publics présentera aux Chambres législatives, en Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Les dispositions de la loi du 1^{er} mars 1851, concernant le tarif des correspondances télégraphiques sont prorogées jusqu'au 1^{er} mai 1873.

Donné à Bruxelles, le 16 mars 1870.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

A. JAMAR.

ANNEXES.

ANNEXE A.

Recherche de la raison progressive du mouvement annuel des correspondances télégraphiques de la Belgique, dans l'hypothèse du maintien des tarifs antérieurs à 1856.

La progression des correspondances télégraphiques à l'intérieur et avec l'étranger, telle qu'elle s'est produite, en réalité, par l'influence combinée des réductions de tarif successives et de toutes les autres causes de développement, est indiquée, d'une manière complète, par le relevé suivant :

EXERCICES.	CORRESPONDANCES A L'INTÉRIEUR.		CORRESPONDANCE AVEC L'ÉTRANGER		ENSEMBLE.	
	NOMBRE de télégrammes.	TAUX de progression.	NOMBRE de télégrammes.	TAUX de progression.	NOMBRE de télégrammes.	TAUX de progression.
1851	6,652	P. % 47 1/2	6,054	P. % 67	12,706	P. % 56 1/2
1852	9,807	44 1/2	10,105	104 1/2	19,910	75
1853	14,139	18	20,656	45	34,815	35
1854	16,719	5 1/2	29,492	18	46,211	12 1/2
1855	17,279	90	54,725	50 1/2	52,004	50 1/2
1856	52,862	26	45,575	6 1/2	78,257	15
1857	41,454	15	48,567	20	89,801	18
1858	47,673	57 1/2	58,094	44	105,767	41
1859	65,465	22 1/2	83,780	15 1/2	149,245	17 1/2
1860	80,216	22	95,199	21	175,415	21 1/2
1861	97,945	7 1/2	115,121	15	215,066	10 1/2
1862	105,274	79 1/2	129,955	25	235,209	49
1863	188,825	35 1/2	162,178	22	351,005	28
1864	252,501	32	197,547	27 1/2	449,848	50
1865	552,721	108	252,155	22	584,854	71
1866	692,556	18	506,596	10 1/2	999,152	16
1867	817,632	19	558,918	11	1,136,570	16 1/2
1868	972,058	14	576,699	13	1,548,757	14
1869	1,108,737		425,676		1,534,415	

Ce relevé ne comprend pas les correspondances en transit, dans lesquelles nous chercherions vainement à discerner l'effet des tarifs et la trace d'une loi de développement progressif. Il est vrai que ces correspondances ont été, comme toutes les autres, l'objet de réductions successives et importantes, mais ces mesures avaient pour but et pour effet de rendre les taxes des télégrammes passant par le réseau belge égales aux tarifs des voies concurrentes. Faute d'opérer ces réductions, on eût supprimé complètement les catégories de correspondances auxquelles elles devaient s'appliquer.

D'un autre côté, les télégrammes en transit, bien qu'ils subissent les mêmes influences extérieures que les autres, sont sujets à des fluctuations toutes spéciales, dues, par exemple, à l'établissement de voies nouvelles, à l'interruption accidentelle et souvent prolongée de certaines lignes sous-marines. Ces fluctuations sont parfois tellement importantes qu'elles feraient disparaître l'effet des causes normales et graduelles dont nous voulons rechercher la loi. Pour déterminer celle-ci, avec une approximation suffisante, il convient donc d'écarter le service de transit et d'examiner seulement la marche du trafic qui intéresse directement les habitants du pays.

En rapprochant les chiffres du tableau précédent des dates auxquelles les tarifs ont été successivement réduits, on est conduit aux observations suivantes :

Jusqu'en 1856, les taxes restent sensiblement les mêmes. Elles sont basées sur le système des zones, à raison de fr. 2-50 par zone. Le développement considérable des correspondances, en 1852 et en 1853, résulte de l'ouverture successive des principaux bureaux belges et de leurs relations télégraphiques avec les pays les plus voisins. Voici les dates principales : 15 mars 1851, ouverture du premier réseau belge (*) et mise en relation avec l'Allemagne; 20 avril 1851, relations ouvertes avec le nord et le centre de la France; 5 décembre 1851, première ligne sous-marine vers l'Angleterre par Calais; 1^{er} décembre 1852, mise en relation avec la Néerlande; 20 juin 1853, deuxième ligne sous-marine vers l'Angleterre par Ostende.

Les relations les plus intimes et les plus importantes étant établies dès cette époque, la progression se ralentit brusquement en 1854 et le ralentissement continue en 1855, par l'effet de ce temps d'arrêt et aussi par l'influence de la guerre de Crimée sur les affaires. Jusque là, la question de tarif est totalement étrangère aux fluctuations constatées.

Au 15 mai 1856, la taxe par zone est réduite de fr. 2-50 à fr. 1-50, en Belgique, ainsi que dans les relations de ce pays avec la France, la Suisse, l'Espagne et les États Sardes. De plus, les zones de tous ces pays sont notablement agrandies. Pour éliminer l'effet de cette mesure sur le trafic, il faut considérer à part les relations auxquelles elle ne s'appliquait pas, savoir : la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et l'Allemagne.

(*) Avant cette date, les bureaux télégraphiques de Bruxelles, Anvers et Malines étaient seuls ouverts au public. Leur trafic du 1^{er} septembre au 31 décembre 1850, est compris dans les résultats de 1851. Il était, d'ailleurs, fort insignifiant à cette époque.

Entre la Belgique et les pays suivants :	Nombre de télégrammes transmis et reçus en :		
	1855.	1856.	1857.
Grande-Bretagne	6,644	7,440	8,512
Pays-Bas	9,021	11,546	11,129
Allemagne	9,594	11,554	9,907
Totaux.	25,259	30,540	29,548
Excédant d'une année sur la précédente		5,081	— 792
Rapport de l'excédant p. % du mouvement antérieur.		20	— 2 1/2

Le fait d'une diminution de trafic, de 1856 à 1857, est une anomalie qui n'est point expliquée par les événements extérieurs. Avec l'Angleterre, il y a 14 p. % d'augmentation; avec les Pays-Bas, le mouvement se maintient; il faut, probablement, attribuer la diminution du trafic avec l'Allemagne à une circonstance particulière à cette relation ⁽¹⁾, et il paraît difficile de supposer que la diminution se fût étendue au mouvement intérieur ou aux relations avec la France, même avec le maintien des zones à fr. 2-50. Afin de ne rien exagérer, nous admettons, dans cette hypothèse, un temps d'arrêt complet pour l'ensemble des correspondances, de 1856 à 1857, ce qui suppose un mouvement de 10,699 télégrammes avec l'Allemagne. De 1855 à 1856, la différence entre les 20 p. % de progression supposée, d'une part, d'autre part, les 90 p. % d'augmentation intérieure et les 37 p. % d'augmentation dans les relations internationales dont le tarif a été réduit, représente l'effet de la réduction de tarif, pour la première année d'application.

Au 1^{er} avril 1858, une taxe uniforme de 9 francs est appliquée aux relations avec l'Angleterre, et, au 1^{er} juin de la même année, les Pays-Bas étendent leurs zones en appliquant à chacune d'elles une taxe de fr. 1-50, comme en Belgique, en France, etc. On ne peut donc plus se baser que sur les relations avec l'Allemagne où l'on constate, de 1857 à 1858, une augmentation de 9,907 à 11,570 télégrammes, c'est-à-dire de 17 p. %. Mais il est évident que cette raison progressive ne peut être admise comme générale, dans l'hypothèse du maintien des tarifs, puisque le service intérieur, objet d'une réduction notable au 15 mai 1856, n'a progressé que de 15 p. %, de 1857 à 1858. Les 7/100 d'augmentation, en Allemagne, proviennent de la dépression accidentelle en 1857, dont nous avons refusé d'admettre toutes les conséquences. Nous devons maintenir, pour le mouvement des correspondances avec l'Allemagne, en 1857, la correction qui l'a porté à 10,699 télégrammes, afin de supposer un temps d'arrêt pour cette année. Il ne faut donc compter, en 1858, qu'une progression de 10,699 à 11,570 télégrammes, soit 8 p. % seulement.

Au 1^{er} février 1859, la taxe de fr. 1-50 par zone est étendue à l'Allemagne, ainsi qu'aux autres relations européennes qui avaient maintenu jusque-là la base de fr. 2-50. Au 1^{er} novembre 1859, les distances supérieures à 100 kilomètres,

(1) L'établissement des lignes télégraphiques entre la France et l'Italie est postérieur à la jonction de ce dernier pays avec le réseau allemand. Il y a eu, pendant plusieurs années, une dérivation, plus ou moins rapide, d'une voie vers l'autre. Ce n'est qu'à cette cause accidentelle que l'anomalie peut être attribuée.

en Belgique, qui étaient taxées à 3 francs, sont comprises dans le tarif uniforme de fr. 4-50. En 1860, aucun changement n'est apporté aux tarifs. Pour calculer la progression normale pendant ces deux années, il faudrait se baser sur les relations avec la France et les pays limitrophes, où les taxes n'ont point changé depuis le 15 mai 1856. On obtiendrait ainsi 58 et 48 p. % respectivement. Mais il est à remarquer que les relations avec l'Angleterre, où la dernière réduction, *quoique plus récente*, n'a pas été assez importante pour produire des effets appréciables, surtout pendant la seconde année, accusent une progression moins rapide que du côté de la France. En additionnant les deux mouvements, on a :

	1858.	1859.	1860.
Grande-Bretagne	10,049	11,624	12,357
France et au delà	19,973	27,661	32,624
Ensemble.	30,022	39,285	44,981
Excédant d'une année sur la précédente		9,263	5,696
Rapport de l'excédant au mouvement antérieur p. %		31	14

Le chiffre de 31 p. % est conforme aux probabilités. En effet, à l'intérieur, où la réduction de taxe ne s'est appliquée qu'à un petit nombre de relations, il y a 37 1/2 p. % de progression. Dans les relations internationales non comptées, c'est-à-dire soumises à la réforme du 1^{er} février 1859, l'augmentation est de 59 p. %. Une part équitable est donc faite à l'influence du tarif. De 1859 à 1860, la raison progressive 14 % doit être nécessairement réduite à 15 1/2 p. %, puisque l'ensemble des relations internationales n'a augmenté que dans cette dernière proportion. En se rapportant au seul moyen de comparaison que nous possédions, on doit considérer la réforme du 1^{er} février 1859 comme ayant produit tous ses effets dès la première année.

Au 1^{er} février 1861, le tarif avec la Grande-Bretagne subit une réduction importante (de 9 francs, taxe uniforme, à 5 francs pour Londres, et fr. 6-25 pour toutes les autres localités du Royaume-Uni). Il faut donc retrancher cette partie du trafic de l'ensemble du service international, qui vient de servir d'exemple, de 1859 à 1860.

	1860.	1861.
Mouvement international complet	93,499	115,421
Correspondances avec le Royaume-Uni.	12,357	19,855
Reste.	82,842	95,266
Augmentation en 1861		12,424 ou 15 p. %.

Ce chiffre étant inférieur à la progression intérieure (22 p. %), on a bien fait de ne point comprendre celle-ci dans la comparaison, le mouvement à l'intérieur pouvant se ressentir encore de la réduction partielle de 1859.

Au 1^{er} octobre 1862, le tarif avec le royaume des Pays-Bas est remplacé par une taxe uniforme de 2 francs. Quoique cette mesure ne s'applique qu'à trois mois de l'année, le trafic avec les Pays-Bas devrait être écarté, ainsi que les relations avec le Royaume-Uni. Mais il se trouve que, par suite de circonstances accidentelles dont la cause n'est pas bien déterminée, la correspondance avec les

Pays-Bas n'a augmenté que de 6 p. %, c'est-à-dire moins que l'ensemble des relations internationales. On obtiendra donc la raison progressive la moins élevée en retranchant le trafic avec l'Angleterre seule de l'ensemble de tous les services.

	1861.	1862.
Mouvement complet	213,066	233,209
Correspondance avec le Royaume-Uni	19,853	24,318
Reste.	193,211	210,891
Augmentation en 1862.		17,680 ou 9 p. %.

A dater du 1^{er} janvier 1863, le tarif intérieur est réduit de fr. 1-50 à 1 franc. Le mouvement intérieur ne peut plus être compté; il convient d'éliminer en outre le trafic vers les Pays-Bas, où la réforme commence à produire ses effets (41 p. % de plus), et vers la France, avec laquelle un tarif uniforme de 3 francs est inauguré, au 1^{er} mai 1863.

	1862.	1863.	1864.
Correspondance avec la Néerlande	28,741	39,630	48,743
— la France	37,638	51,419	65,362
Ensemble.	66,379	91,069	114,103
Mouvement international complet	129,933	162,178	197,547
Différences	63,556	71,109	83,442
Augmentation en 1863 et 1864		7,553	12,333
Rapport de l'excédant au mouvement antérieur p. %.		12	17

On peut, sans altérer cette proportion, y comprendre le mouvement avec l'Angleterre, qui offre séparément, en 1863, une augmentation de 12 p. %; cela semble indiquer que la réforme du 1^{er} février 1861 a déjà épuisé ses effets. Les mêmes bases sont conservées, pour calculer la raison progressive, de 1863 à 1864, bien que le tarif, avec la Prusse soit réduit à partir du 1^{er} décembre 1864. Cette mesure appliquée pendant un mois seulement, ne peut avoir influé sur le mouvement général. D'ailleurs, les correspondances pour la Prusse étaient confondues, en 1863, avec celles des autres pays allemands. Le trafic avec l'Allemagne n'a augmenté, de 1863 à 1864, que de 14 p. %. Si on le retranchait, on relèverait le rapport de 17 p. %, contrairement aux probabilités.

De 1864 à 1865, il convient d'éliminer les Pays-Bas, la France et la Prusse, ce qui donne le résultat suivant :

	1864.	1865.
Correspondance avec les Pays-Bas	48,743	58,730
— la France	65,362	83,194
— la Prusse	24,533	43,599
Ensemble	138,638	185,523
Mouvement international complet	197,547	252,133
Différences	58,909	66,610
Augmentation en 1865		7,701 ou 13 p. %.

Au 1^{er} janvier 1866, la réforme intérieure à un demi-franc, qui a pris cours le 1^{er} décembre 1865, et des réductions assez fortes avec l'Allemagne méridionale, l'Autriche et tous les autres États non limitrophes de la Belgique, ne nous laissent plus à considérer comme exemples que les relations avec le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la France, où le tarif n'a plus changé, respectivement, depuis 1861, 1862 et 1863. Séparément, ces trois relations présentent, en 1866, des augmentations de mouvement respectives de 7 1/2, 18 1/2 et 21 p. % relativement à 1865. Ensemble, elles accuseraient une progression de 17 p. %, tandis que, pour tout le service international, l'augmentation est de 22 p. %. On doit supposer que le chiffre de 17 p. % serait trop élevé, et qu'il faut éliminer la France, avec laquelle la réduction est trop récente. Restent le Royaume-Uni et les Pays-Bas, qui fournissent les résultats suivants :

	1865.	1866.
Correspondances avec le Royaume-Uni.	41,711	44,800
— les Pays-Bas . . .	58,730	69,576
Ensemble	100,441	114,376
Augmentation en 1866		13,935 ou 14 p. %.

De 1866 à 1867, les correspondances de la Belgique avec le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la France n'augmentent respectivement que de 3 1/2, 2 1/2 et 10 p. % relativement à 1866. Les événements politiques, la crise financière et commerciale qui en résulte, expliquent suffisamment ces résultats. Mais on ne pourrait plus ici éliminer le mouvement franco-belge sans s'écarter de la vérité des faits. Il est évident que si, de ce côté, le progrès a été moins insignifiant, ce n'est plus par l'effet d'une réduction de tarif qui remonte à 1863, mais bien à cause de l'exposition universelle de Paris, qui eût, très-probablement, produit le même effet relatif avec les anciennes taxes. Il faut donc calculer la raison progressive normale d'après les trois relations.

	1866.	1867.
Correspondances avec le Royaume-Uni.	44,800	46,400
— les Pays-Bas . . .	69,576	71,590
— la France	100,401	110,472
Ensemble	214,777	228,262
Augmentation en 1867		13,485 ou 6 p. %.

De 1867 à 1868, il faut continuer à faire abstraction du service intérieur, car il progresse de 19 p. %, tandis que l'ensemble du service international n'a que 11 p. % en plus. On doit admettre que le tarif réduit entre, pour la plus grande part, dans cette différence. Des relations internationales, il faut déduire l'Angleterre, avec laquelle un tarif réduit prend cours au 1^{er} juillet 1868. Le reste offre une progression de 10 p. %, dans laquelle les réductions du 1^{er} janvier 1866 ont, probablement encore, leur part d'influence. Les relations avec les Pays-Bas et la France y échappent seules d'une manière complète. Il y a 17 1/2 p. % de plus avec les Pays-Bas et 1/2 p. % de moins avec la France (réac-

tion très-explicable de l'effet de l'exposition universelle). La somme des deux relations donne ce qui suit :

	1867.	1868
Correspondances avec les Pays-Bas . . .	71,390	83,852
— la France . . .	110,472	109,700
Ensemble . . .	<u>181,862</u>	<u>193,552</u>
Augmentation en 1868		41,690 ou 6 1/2 p. ‰.

De 1868 à 1869, il faut continuer à écarter le mouvement intérieur qui augmente de 14 p. ‰, tandis que le trafic international n'a que 13 p. ‰ de plus. De l'ensemble de ce dernier trafic, il faut éliminer, outre le Royaume-Uni (réforme du 1^{er} juillet 1868), la Russie, l'Égypte, l'Inde anglaise et l'Amérique où les tarifs ont été réduits à dater 1^{er} janvier 1869. Il reste, d'après ce calcul, 10, 6 p. ‰ de progression. En additionnant seulement les correspondances de et pour les Pays-Bas et la France, on obtiendrait 11, 4 p. ‰. En y ajoutant l'Allemagne (nord et sud), on obtient ce qui suit :

	1868	1869.
Correspondances avec les Pays-Bas . . .	83,852	89,078
— la France . . .	109,700	126,453
— l'Allemagne . . .	93,156	101,413
Ensemble . . .	<u>286,708</u>	<u>316,944</u>
Augmentation en 1869		30,236 ou 10, 5 p. ‰.

La coïncidence des deux résultats obtenus au moyen de la plus forte somme de correspondances doit faire adopter, de 1868 à 1869, le rapport de 10 1/2 p. ‰.

Ces déductions successives nous permettent de reconstituer, en regard de la progression réelle des correspondances des bureaux télégraphiques belges, entre eux et avec les bureaux étrangers, la progression fictive qui aurait dû se présenter selon les probabilités les moins élevées, si les tarifs antérieurs à 1856 avaient été maintenus :

Correspondances des bureaux télégraphiques belges, entre eux et avec les bureaux étrangers

EXERCICES.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES	TAUX DE PROGRESSION		NOMBRE DE TÉLÉGRAMMES sans réductions de tarifs.
		RÉEL.	SUPPOSÉ.	
1851	12,706	56 1/2	56 1/2	12,706
1852	19,910	75	75	19,910
1853	54,815	35	35	54,815
1854	46,211	12 1/2	12 1/2	46,211
1855	52,004	50 1/2	20	52,004
1856	78,257	15	0	62,405
1857	89,801	18	8	62,405
1858	105,767	41	51	67,597
1859	149,245	17 1/2	15 1/2	88,290
1860	175,415	21 1/2	15	100,209
1861	215,066	10 1/2	9	115,240
1862	255,209	49	12	125,612
1863	551,003	28	17	140,685
1864	449,848	50	15	164,601
1865	584,854	71	14	185,999
1866	999,152	16	6	212,059
1867	1,156,570	16 1/2	6 1/2	224,761
1868	1,548,757	14	10 1/2	259,570
1869	1,554,415			264,504
TOTAUX. .	7,656,945			2,219,165

La différence entre les taux d'augmentation annuelle réels et supposés ne représente qu'en partie l'influence des réductions de tarif. Il y a, en effet, dans le mouvement général de chaque exercice, une partie relativement stationnaire, tantôt l'une, tantôt l'autre, qui n'a progressé que d'après le taux le moins élevé.

Pendant l'année qui suit une réduction importante, la différence est considérable, surtout s'il s'agit, comme en 1856, 1863 et 1866, du tarif intérieur. Elle diminue rapidement pendant les années qui suivent, jusqu'à nouvelle réduction.

On pourrait reprocher au mode d'évaluation suivi, de ne pas tenir assez compte

des réductions antérieures, datant de quelques années, et qui doivent produire encore certains effets. Il y aurait, à ce sujet, deux observations à faire :

1° Si, après une réforme ayant, par exemple, doublé le mouvement pendant la première année, le trafic reprenait, dès la seconde année, la marche normale des correspondances non réduites (supposons-la de 12 p. %), l'effet de la réforme n'aurait point cessé pour cela, car cette augmentation annuelle de 12 p. %, prenant pour point de départ un mouvement doublé, fournirait deux fois autant de correspondances en plus que dans les parties du trafic où le tarif serait resté le même ;

2° Il est incontestable que, dans des conditions égales, le trafic intérieur est plus susceptible de développement que le service international ; cependant, le service intérieur n'a figuré qu'une fois (de 1861 à 1862) dans les éléments d'appréciation adoptés, et ce à cause du rapprochement des époques auxquelles le tarif a été modifié. Cette circonstance doit compenser amplement la part d'influence des tarifs, qui aurait pu subsister dans les éléments choisis.

Ces éléments, d'ailleurs, sont les seuls que l'on ait pu consulter, et les résultats ont été enregistrés tels qu'ils se présentaient, sauf en 1857 et 1858, où deux corrections, *qui se compensent*, ont été admises, pour ne pas exagérer la limite inférieure de la raison progressive. Telle qu'elle est, cette limite inférieure, de 1856 à 1857, est la seule anomalie du tableau, qui ne trouve pas son explication dans les circonstances extérieures de l'époque. Les deux autres dépressions, après 1854 et après 1866, s'expliquent par le relentissement des affaires. La limite supérieure de 51 p. % coïncidant, en 1859, avec la guerre d'Italie, pourrait sembler en contradiction avec l'effet d'autres événements analogues. Mais il faut remarquer que cette guerre, promptement terminée, n'a produit aucun effet durable sur l'ensemble des affaires. Le télégraphe a profité de l'affluence immédiate des nouvelles importantes, sans avoir à subir ensuite l'influence prolongée d'une crise financière et d'une stagnation commerciale.

Ces considérations permettent de supposer que les chiffres obtenus représentent, avec toute l'approximation qu'il est possible d'obtenir en pareille matière, la progression normale des correspondances dans l'hypothèse du maintien des tarifs antérieurs à 1856.

ANNEXE B.

Recherche de la raison progressive des dépenses annuelles du service des télégraphes de la Belgique, dans l'hypothèse du maintien des tarifs antérieurs à 1856.

Le service des télégraphes, pris dans son ensemble, nécessite d'autres dépenses que celles qui sont inscrites aux trois articles du budget se rapportant à cette spécialité. Il emprunte à l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, une part de l'administration centrale, c'est-à-dire du service général (bureaux du personnel et des dépenses), du contrôle des recettes et du contrôle des matières. Il utilise les locaux des chemins de fer et de la poste; enfin, le télégraphe profite du concours des agents des chemins de fer et des postes, pour desservir les bureaux secondaires où le service des correspondances privées n'occupe qu'une faible partie de la journée de l'employé.

On a évalué, à diverses reprises, l'importance de ces emprunts. Si le service des télégraphes, supposé isolé, devait les remplacer par ses propres ressources, son budget annuel serait augmenté dans une forte proportion. Mais en calculant seulement les frais réels que ce concours occasionne en plus à l'ensemble du budget des Travaux Publics, on n'arriverait qu'à un supplément de dépense très-peu considérable.

En compensation, les chemins de fer et les postes, les premiers surtout, usent gratuitement du télégraphe. Sur les trois cent mille dépêches de service, échangées annuellement pour l'exploitation des chemins de fer de l'État, deux cent cinquante mille environ sont transmises par les employés spéciaux rétribués sur le budget des télégraphes, car ceux-ci desservent exclusivement les bureaux principaux, où se porte surtout l'affluence des correspondances de service.

Cette part de main-d'œuvre n'est pas la seule dépense consacrée à cet objet par le service télégraphique. Parmi les cent et six bureaux fonctionnant dans les stations des chemins de fer de l'État, il en est cinquante, au moins, qui n'auraient point été établis en vue des correspondances privées seules. La suppression des dépêches de service du chemin de fer permettrait de supprimer les appareils de ces stations et un fil conducteur, au moins, sur un parcours de 800 kilomètres. Enfin, le service de nuit complet, qui est fait, dans quinze stations, par le personnel des télégraphes, n'est motivé que par la circulation des trains. Le public ne l'utilise presque jamais, et il suffirait de tenir sur pied, jusqu'à minuit, les quatre bureaux télégraphiques principaux, pour satisfaire aux exigences de la télégraphie privée.

Que l'on calcule les dépenses qui seraient imposées au chemin de fer de l'État, pour organiser une télégraphie d'exploitation, ou que l'on se borne à évaluer la part de dépense que le budget spécial des télégraphes consacre annuellement aux besoins des chemins de fer, on trouvera amplement, dans l'une et l'autre hypothèse, la compensation des emprunts faits, par le télégraphe, aux autres branches de l'administration. C'est, en fait, une association, dans laquelle chaque service reçoit de l'autre ce qu'il ne pourrait obtenir directement qu'à des conditions

beaucoup plus onéreuses. On doit admettre que les sacrifices sont à peu près égaux, mais, de part et d'autre, les avantages obtenus sont bien supérieurs aux sacrifices.

La compensation n'existait pas au même degré dans le service des postes, qui utilise le télégraphe en service, mais d'une manière beaucoup plus restreinte. Aussi, le Département des Travaux Publics, d'accord avec la Législature, a-t-il mis à la charge des allocations destinées au télégraphe, la moitié du traitement des percepteurs des postes, qui ont accessoirement la gestion d'un bureau télégraphique. Un transfert a été effectué, pour cet objet, au budget de 1868.

Dans ces conditions, il faut considérer le montant total des dépenses imputées sur les trois articles du budget qui se rapportent spécialement au télégraphe, comme devant constituer, très-approximativement, *les frais de la télégraphie privée*.

La série de ces dépenses annuelles (colonne 2 du tableau ci-après) depuis 1855 jusqu'à 1869 inclusivement, offre des augmentations successives qui, évaluées pour chaque année en centièmes de la dépense de l'exercice antérieur (colonne 3), dénotent une progression assez irrégulière. Il y a lieu de rechercher dans chaque excédant :

1^o Une part à attribuer à l'accroissement du mouvement des correspondances à l'intérieur et avec l'étranger; cette part varierait en raison du taux de cet accroissement ;

2^o Une seconde part due au développement graduel des moyens de correspondance mis à la disposition du public, indépendamment de l'affluence des télégrammes : bureaux nouveaux, embranchements improductifs, améliorations diverses, plus l'élévation graduelle du traitement ou salaire moyen des employés de toute catégorie, telle qu'elle se produit nécessairement dans un service nouveau et sujet à des extensions relativement considérables. Cette part comprendrait en outre l'influence, relativement minime, du développement des correspondances en transit, développement qui n'a pas été compris dans l'étude qui précède (annexe A).

3^o Pour quelques années seulement, une troisième part résultant de modifications exceptionnelles opérées dans l'échelle des traitements, ou de changements importants dans les imputations budgétaires.

Il est évident que cette troisième part doit être éliminée tout d'abord, si l'on veut découvrir une relation entre la progression des dépenses et celle du mouvement. Cette élimination est très-facile, comme on va le voir.

De 1855 à 1869, les traitements du personnel ont été relevés deux fois, par mesure générale, savoir : de 1856 à 1857, et à partir du 1^{er} juillet 1863. Le budget de 1857 a supporté, de ce chef, un supplément de dépense de 15,050 francs, et, à partir de cette année, la progression des dépenses a repris son cours. Il y a donc une première correction à faire (colonnes 4 et 5) en retranchant 15,050 francs de la dépense annuelle en 1857, ce qui donne, pour cette année, une augmentation de 23 p. %, au lieu de 34 p. %, relativement à 1856. En appliquant à ce nouveau point de départ la progression observée dans les dépenses réelles, de 1858 à 1862, inclusivement, on obtient (colonne 5) les dépenses qui auraient

été effectuées, toutes circonstances égales, si le taux des traitements n'avait pas été relevé en 1857.

La mesure qui a relevé les traitements à dater du 1^{er} juillet 1863 a donné lieu à une dépense supplémentaire de 19,000 francs environ, pour le 2^e semestre de cette année, et de 38,000 francs pour l'année 1864 entière. La progression due aux autres causes réunies a donc été, en réalité, de 405,500 francs, en 1862, à 450,426 francs en 1863, soit 11 p. % au lieu de 16 p. %; elle a été ensuite, de 450,426 francs en 1863, à 515,118 francs en 1864, soit 14 p. % au lieu de 18 p. %. C'est d'après ce taux de progression qu'il faut régler la dépense supposée en 1863 et 1864. A partir de cette dernière année, jusqu'en 1867, le taux de progression doit rester tel qu'il a été observé.

En 1868, une disposition, prévue au budget de cette année, met à la charge de l'article : *traitement du personnel des télégraphes*, la moitié des appointements des percepteurs des postes chargés accessoirement de la gestion des bureaux télégraphiques secondaires fonctionnant dans les locaux de la poste. Cette disposition appliquée partiellement en 1868, donne lieu à une dépense supplémentaire de 29,650 francs. En 1869, ce supplément est de 64,183 francs. En retranchant ces deux sommes, on trouve que, toutes les autres circonstances égales, il y aurait eu, respectivement en 1868 et 1869, 18 p. % et 7 p. % de dépense en plus que pendant l'année précédente.

La colonne 6 du tableau indique donc le taux de progression des dépenses, abstraction faite des causes exceptionnelles. La raison progressive moyenne est 17 $\frac{1}{2}$ p. %. Il s'agit d'en reproduire approximativement les variations en ajoutant à un tantième fixe se rapportant au développement graduel et régulier du service, un tantième variable calculé en fonction de l'augmentation du mouvement intérieur et international.

On remarque tout d'abord que, pendant les dernières années, la progression des dépenses est restée au-dessous de la moyenne, bien que les accroissements de trafic de cette période soient les plus considérables. Cela conduit à adopter une formule différente pour chacune des deux moitiés de la série.

On peut supposer que la part d'influence du trafic intérieur et international équivaut, de 1855 à 1862, aux $\frac{2}{5}$ de l'accroissement total de ce trafic, tel qu'il a été constaté chaque année. A ces $\frac{2}{5}$, on ajouterait une raison progressive égale à $\frac{6}{100}$ pour chaque année. Ces $\frac{6}{100}$ représenteraient la première des parts d'influence indiquées plus haut. De 1862 à 1869, on ne prendrait que le tiers de l'accroissement du trafic, auquel on ajouterait $\frac{7}{100}$ seulement (1).

Le relevé ci-après, indique les résultats de ce mode d'évaluation lorsqu'on prend pour base la progression du mouvement, telle qu'elle a été observée :

(1) Appelant m le taux de progression du mouvement pour l'exercice considéré, et d le taux de progression de la dépense, on a, de cette façon, $d = 8 + \frac{2m}{5}$, de 1855 à 1862, et $d = 7 + \frac{m}{5}$, de 1862 à 1869. Ce sont des formules empiriques très-simples, dont l'application reproduit approximativement la série des dépenses dégagées de l'effet des mesures exceptionnelles.

EXERCICES.	TAUX DE PROGRESSION		AVEC 6 EN PLUS.	EXERCICES.	TAUX DE PROGRESSION		AVEC 7 EN PLUS.
	ENTIERS.	$\frac{2}{5}$			ENTIERS.	$\frac{1}{3}$	
1855				1862			
1856	50 $\frac{1}{2}$	20	28	1863	49	16	25
1857	15	6	14	1864	28	9	16
1858	18	7	15	1865	30	10	17
1859	44	16	24	1866	71	24	31
1860	17 $\frac{1}{2}$	7	15	1867	16	5	12
1861	21 $\frac{1}{2}$	8	16	1868	16 $\frac{1}{2}$	5	12
1862	10 $\frac{1}{2}$	4	12	1869	14	5	12

La moyenne des tantièmes ainsi obtenues est $17\frac{2}{3}$. En les appliquant successivement à la dépense de 111,500 francs en 1855, considérée comme point de départ (colonnes 7 et 8 du tableau ci-après), on obtient, pour les 15 années, une dépense totale de 6,881,200 francs, tandis que la dépense réelle (déduction faite des traitements relevés) est 6,854,211 francs. Le dernier terme de la progression, c'est-à-dire la dépense, calculée pour 1869, s'écarte très-peu du chiffre correspondant de la colonne 5

Il y a, de temps à autre, des écarts assez notables dans la série; mais il est facile de concevoir qu'un accroissement de travail n'apporte pas immédiatement avec lui la dépense qui doit en résulter plus tard. Quelquefois la dépense résultant des moyens de correspondance nouveaux, réunis d'avance pour satisfaire à une affluence prévue, est supportée en partie par l'exercice qui précède la réforme. D'autres dépenses, provenant de la même cause, se répartissent plus ou moins sur les exercices suivants.

Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas de calculer exactement la dépense *totale* qui eût été effectuée dans l'hypothèse du maintien des tarifs, mais seulement la part de dépense attribuable aux réductions de tarif opérées successivement. L'approximation obtenue peut donc être considérée comme très-suffisante.

En appliquant le même mode de calcul à la progression obtenue (annexe A) dans l'hypothèse du maintien des tarifs antérieurs à 1856, nous trouvons :

EXERCICES.	TAUX DE PROGRESSION		AVEC 8 EN PLUS.	EXERCICES.	TAUX DE PROGRESSION		AVEC 7 EN PLUS.
	ENTIERS.	$\frac{2}{3}$			ENTIERS.	$\frac{1}{3}$	
1855				1862			
	20	8	16	1863	12	4	11
1856	0	0	8	1864	17	6	15
1857	8	5	11	1865	13	4	11
1858	31	12	20	1866	14	5	12
1859	$13\frac{1}{2}$	5	13	1867	6	2	9
1860	15	6	14	1868	$6\frac{1}{2}$	2	9
1861	9	4	12	1869	$10\frac{1}{2}$	4	11
1862							

Les colonnes 9 et 10 fournissent l'application de ces tantièmes et la série des dépenses dégagées à la fois de l'effet des mesures exceptionnelles et de l'influence des tarifs. En retranchant les chiffres de la colonne 10 de la série de dépenses de la colonne 8 où les mesures exceptionnelles sont seules écartées, il ne reste plus (colonne 11) que la part d'influence que l'on peut attribuer aux accroissements de trafic que les réformes ont amenés.

Le total de ces différences est 2,510,400 francs pour les quinze années. Si on les retranche des dépenses réelles de la colonne 2, on fait rentrer, pour chaque exercice, l'influence des mesures exceptionnelles, ainsi que les autres irrégularités dont la cause n'est pas bien déterminée, et l'on se borne à éliminer *une part de dépense représentant, aussi approximativement que possible, l'effet des réductions de tarifs.*

La colonne 12 représente donc la série des dépenses annuelles, telles qu'elles se fussent présentées si les tarifs avaient été maintenus tels qu'ils étaient avant 1856.

Dépense annuelle du service des télégraphes

EXERCICES.	DÉPENSES RÉELLES et corrections qu'elles doivent subir pour éliminer l'effet de mesures exceptionnelles étrangères au développement graduel et à l'influence des tarifs.					DÉPENSES calculées d'après le développement graduel et l'influence plus ou moins grande.	
	DÉPENSES effectuées sur le budget.	TAUX de progression.	SOMMES à retrancher pour mesures exceptionnelles.	SÉRIE des dépenses si ces me- sures n'avaient pas été prises.	TAUX de progression.	TAUX de progression.	DÉPENSES supposées.
1	2	3	4	5	6	7	8
1855	111,500 "		"	111,500 "			111,500 "
1856	152,288 86	19	"	152,288 86	19	28	142,700 "
1857	177,672 94	54	15,050 "	162,622 94	25	14	162,700 "
1858	219,591 56	25 1/3	"	200,800 "	25 1/3	15	187,100 "
1859	265,295 69	21	"	245,000 "	21	24	252,000 "
1860	352,500 82	25	"	305,800 "	25	15	266,800 "
1861	565,261 33	9	"	551,100 "	9	16	509,500 "
1862	405,500 "	41 1/2	"	559,200 "	41 1/2	12	509,500 "
1863	469,426 53	16	19,000 "	409,800 "	11	25	546,600 "
1864	553,118 "	18	58,000 "	467,200 "	14	16	426,500 "
1865	660,700 "	19 1/2	"	588,500 "	19 1/2	17	494,500 "
1866	856,958 86	27	"	709,000 "	27	51	578,600 "
1867	977,680 49	17	"	829,500 "	17	12	758,000 "
1868	1,185,485 "	21	29,650 "	978,800 "	18	12	849,000 "
1869	1,298,915 "	9 1/3	64,185 "	1,047,500 "	7	12	950,900 "
Totaux et moyennes	7,989,490 88	19 1/3	"	6,854,211 80	17 1/2	17 2/3	6,881,200 "

en Belgique, de 1855 à 1869 inclusivement.

ÉVALUATION DES DÉPENSES				Observations.
DANS L'HYPOTHÈSE DU MAINTIEN DES TARIFS ANTÉRIEURS A 1856.				
PROGRESSION		DÉPENSES	DÉPENSES	
dégagée des mesures exceptionnelles et du mouvement supplémentaire dû aux réductions de tarif.		dues aux réductions de tarif.	y compris les mesures exceptionnelles mais sous réductions de tarif.	
9	10	DIFFÉRENCE entre les colonnes 8 et 10.	DIFFÉRENCE entre les colonnes 2 et 11.	
		11	12	
	111,500 "	"	111,500 "	
16	129,500 "	18,400 "	118,900 "	
8	159,600 "	23,100 "	134,600 "	
11	158,000 "	32,100 "	187,500 "	
20	186,000 "	46,000 "	219,300 "	
13	210,200 "	56,600 "	275,900 "	
14	259,600 "	69,900 "	293,400 "	
12	268,400 "	78,200 "	527,100 "	
11	297,900 "	128,400 "	541,000 "	
13	336,600 "	157,900 "	595,200 "	
11	375,600 "	205,000 "	455,700 "	
12	418,400 "	359,600 "	497,400 "	
9	456,100 "	592,900 "	584,800 "	
9	497,100 "	455,800 "	731,700 "	
11	551,800 "	515,200 "	785,700 "	
"	4,371,100 "	2,510,100 "	5,479,500 "	

ANNEXE C.

Recherche de la part à attribuer aux réductions des tarifs télégraphiques, dans les frais de construction et d'extension du réseau.

La somme des crédits alloués en vingt ans (de 1850 à 1869 inclusivement), pour la construction et les extensions successives du réseau des télégraphes de l'État, en Belgique, s'élève à 2,511,000 francs.

Les dépenses se sont réparties comme il suit :

Lignes proprement dites : fils conducteurs, poteaux, accessoires, lignes souterraines, etc. fr.	1,674,683 »
Appareils et accessoires, appropriation des locaux	733,364 »
Objets en approvisionnement pour les lignes	41,610 »
Restant disponible sur le dernier crédit.	61,343 »
Total égal. . . fr.	2,511,000 »

Les dépenses effectuées, pour fils et appareils, peuvent être considérées comme appliquées aux trois objets suivants :

A. Le réseau tel qu'il doit être, quel que soit le trafic, pour relier entre eux, par un seul fil conducteur, tous les bureaux télégraphiques ouverts au public ;

B. Les fils et appareils ajoutés à ce réseau pour desservir régulièrement les correspondances, telles qu'elles se fussent présentées si les tarifs antérieurs à 1856 avaient été maintenus ;

C. Les fils et appareils supplémentaires qui ont été ajoutés aux précédents, en vue du supplément d'affluence dû aux réductions de tarif.

Pour calculer la dépense correspondante au réseau *A*, on constate d'abord que la longueur totale des lignes, au 1^{er} janvier 1870, est de 4,121 kilomètres, comprenant un développement total de 12,646 kilomètres de fils conducteurs. On peut considérer comme unité de dépense un kilomètre de fil conducteur avec ses accessoires, et admettre que les poteaux seuls valent 1 1/2 fois cette unité. Le réseau *A* avec un fil entre donc dans la dépense totale des lignes proprement dites pour $4,121 \times 2 \frac{1}{2}$ ou 10,502 1/2 unités. Il reste, en fils supplémentaires *B* et *C*, 8,525 kilomètres faisant 8,525 unités. La dépense totale 1,674,683 francs, supposée répartie entre 18,827.5 unités, donne une moyenne de fr. 88-95 par unité, c'est-à-dire fr. 222-38 par kilomètre du réseau *A*, et fr. 88-95 par kilomètre des fils supplémentaires *B* et *C*.

L'administration possède sept cent nonante-cinq appareils, dont six cent soixante-sept en service et cent vingt-huit en réserve et en approvisionnement. Le réseau *A* exigerait, comme moyen élémentaire de transmission, trois cent soixante-six appareils, soit un appareil pour chacun des trois cent vingt-six bureaux, plus un second appareil pour les quarante bureaux principaux où des embranchements réclament un appareil de plus. Il resterait donc, pour les fils

supplémentaires, trois cent et un appareils. En répartissant la réserve au prorata de ces deux chiffres, on obtient quatre cent trente-six appareils pour le réseau *A* et trois cent cinquante-neuf pour les fils supplémentaires *B* et *C*. La dépense moyenne par appareil est de fr. 922-47 (y compris les accessoires, le mobilier, les appropriations de locaux, les droits de brevets, les frais de changement de système, etc.).

Le réseau élémentaire <i>A</i> a donc coûté 4,121 kilomètres à fr. 222-38 par kilomètre	fr. 916,430
Quatre cent trente-six appareils, à fr. 922-47 l'un	402,198
	<hr/>
Total	fr. 1,318,628

Les lignes supplémentaires *B* et *C* ont coûté ensemble :

8,525 kilomètres de fils à fr. 88,95.	fr. 758,301
Trois cent cinquante-neuf appareils, à fr. 922-47 l'un	331,418
	<hr/>
Total.	fr. 1,089,419
	<hr/>
Ensemble	fr. 2,408,047

L'ensemble du réseau télégraphique, tel qu'il existe, peut être considéré comme répondant aux besoins actuels, c'est-à-dire au mouvement de l'année 1869. Ce mouvement se compose des éléments suivants :

Correspondances à l'intérieur.	1,108,837	télégrammes.
Correspondances avec l'étranger	425,676	—
Correspondances en transit	188,175	—
	<hr/>	
Total des correspondances privées	1,722,586	—
Dépêches de service	315,722	—
	<hr/>	
Ensemble.	2,038,308	—

Considérant ce travail total comme la raison d'être des dépenses faites pour les fils conducteurs et appareils des catégories *B* et *C*, ci-dessus, c'est-à-dire ajoutés au réseau en vue de donner passage régulier aux correspondances, il s'agit d'évaluer ce qu'eût été cette dépense dans l'hypothèse du maintien des tarifs antérieurs à 1856. Nous avons vu (annexe *A*) que, dans cette hypothèse, le trafic intérieur et international de 1869 se fût trouvé réduit de 1,534,413 à 264,504 télégrammes. Il n'y aurait pas eu de modification dans les télégrammes en transit et dans le nombre de dépêches de service. En déduisant du total ci-dessus l'excédant de 1,269,909 télégrammes, il ne reste plus que 768,399 télégrammes de toutes catégories pour le mouvement supposé de 1869. Pour satisfaire à ce mouvement, on n'aurait dû faire qu'un peu plus du tiers de la dépense en fils et appareils supplémentaires, soit, en supposant une proportion exacte 410,700 francs. La dépense s'est donc répartie comme il suit :

<i>A.</i> Réseau complet, tel qu'il doit être pour relier toutes les localités desservies, quel que soit le trafic	fr. 1,318,628
<i>B.</i> Fils et appareils nécessaires pour desservir les correspondances, dans l'hypothèse du maintien des tarifs	410,700
<i>C.</i> Fils et appareils en plus, nécessités par l'augmentation de trafic due aux réductions de tarif	678,719
Total égal.	fr. 2,408,047

En général, à mesure que le mouvement augmente, les fils et les appareils sont plus complètement utilisés. D'après cela on ne devrait pas attribuer à un mouvement supplémentaire une part aussi grande dans les frais d'installation et d'acquisition des lignes et appareils. C'est pour tenir compte de cette circonstance que nous avons fait abstraction du premier réseau *A* dans la répartition du mouvement. Certaines parties de ce réseau sont fort peu utilisées et la dépense de 1,318,628 francs a été considérée avec raison, comme indépendante du trafic; mais il est incontestable que le fil unique et les appareils qu'il comprend, ont contribué à l'écoulement des correspondances. En ne les comptant pas dans la répartition, nous croyons avoir compensé largement le désavantage qu'une répartition égale des autres frais apporte au trafic supplémentaire dû à l'influence des réductions de tarif.

ANNEXE D.

Répartition des dépenses annuelles afférentes à la télégraphie privée entre les correspondances à l'intérieur, avec l'étranger et en transit.

Cette répartition ne peut être qu'approximative. Les lignes, les appareils, les employés sont, pour la plupart, utilisés à ces trois catégories de correspondances. Les résultats obtenus par divers modes d'évaluation se rapprochent très-sensiblement de ceux que l'on trouve par le procédé suivant :

Admettre que le télégramme intérieur équivaut à 5 unités de dépense, le télégramme international à 3 unités et le télégramme en transit à 2. Multiplier respectivement par ces trois coefficients le nombre de télégrammes de l'année dans chaque catégorie. Diviser la dépense totale de l'année par le total des trois produits et obtenir ainsi le prix de revient de l'unité de travail. Ce prix de revient, multiplié par 5, par 3 ou par 2, donne le coût du télégramme de chacune des trois catégories.

Le relevé ci-après offre un exemple de l'application de ce procédé aux dix dernières années.

EXERCICES.	DÉPENSES annuelles.	NOMBRE DE TÉLÉGRAMMES			NOMBRE d'unités DE DÉPENSE	UNITÉ de DÉPENSE.	COUT DU TÉLÉGRAMME		
		à l'intérieur.	avec l'étranger.	en transit.			à l'intérieur.	avec l'étranger.	en transit.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1860	332,500	80,216	95,199	50,404	787,485	42,23	2,11	1,27	» 84
1861	363,261	97,945	115,121	55,902	946,832	38,36	1,92	1,15	» 77
1862	405,300	105,274	129,935	56,578	1,029,331	39,38	1,97	1,18	» 79
1863	469,426	188,825	162,178	65,110	1,560,879	30,08	1,50	» 90	» 60
1864	553,118	252,301	197,547	96,649	2,047,444	27,01	1,35	» 81	» 54
1865	660,700	332,721	252,133	89,183	2,398,370	25,43	1,27	» 76	» 51
1866	836,959	692,536	306,596	128,873	4,640,214	18,04	» 90	» 54	» 36
1867	977,660	817,652	338,918	132,149	5,369,312	18,21	» 91	» 55	» 36
(1) 1868	1,155,833	972,038	376,699	153,862	6,298,011	18,35	» 92	» 55	» 37
1869	1,234,732	1,108,737	425,676	188,173	7,197,059	17,16	» 86	» 51	» 34

Les moyennes que fournissent les trois dernières colonnes peuvent servir à évaluer ce que coûte pendant une année déterminée, telle ou telle partie des correspondances, les télégrammes à l'intérieur par exemple. Comparé à la recette obtenue par ces mêmes télégrammes, le prix de revient donne le bénéfice ou le déficit de la partie du trafic ainsi considérée à part. Si l'on voulait, toutefois, tirer parti de ces éléments pour apprécier l'effet d'une mesure nouvelle, par exemple de la réduction du tarif intérieur qui a pris cours au 1^{er} décembre 1865, il faudrait tenir compte de la considération suivante :

Cette réforme, parce qu'elle était radicale et parce qu'elle s'appliquait aux relations les plus intimes, a eu pour effet une augmentation de correspondances très-considérable. Le mouvement intérieur a plus que doublé de 1865 à 1866. Ce développement rapide, s'appliquant aux télégrammes qui comportent le plus d'unités de dépense, a réduit l'unité moyenne dans une forte proportion. Dès lors, les coûts du télégramme international et du télégramme en transit ont été réduits de même et les bénéfices de ces deux branches du trafic se sont trouvés augmentés d'autant, *par le fait de la réforme du tarif intérieur.*

La somme dont ces bénéfices se sont ainsi accrus doit donc être portée à l'actif des résultats du service intérieur, c'est-à-dire ajoutée aux bénéfices ou retranchée du déficit.

Pour la calculer, il faut rechercher la série des prix de revient, dans l'hypothèse du maintien du tarif intérieur. Nous appliquerons cette évaluation aux

(1) Comme il s'agit de comparer entre eux les résultats des dix années et d'apprécier les progrès obtenus, dans l'un ou l'autre sens, il faut retrancher des dépenses budgétaires, en 1868 et 1869, la part du traitement des percepteurs des postes qui a été nouvellement introduite dans ces dépenses. Les conditions du service n'ont point changé, non plus que la dépense totale de l'administration. Il n'y a eu qu'un transfert et la comparaison ne serait pas exacte sans cette correction.

deux réformes dont ce tarif a été l'objet en 1863 et en 1865, en prenant pour point de départ l'exercice 1862.

Il y a eu, pendant cette année, 105,274 télégrammes à l'intérieur. Sans les réductions du tarif, ces télégrammes auraient suivi, pour les années suivantes, la progression trouvée dans l'annexe A. En ajoutant à cette série supposée, la série exacte des télégrammes internationaux, nous obtenons le mouvement total supposé qui doit servir de base à l'évaluation des dépenses, dans l'hypothèse du maintien des tarifs *intérieurs*, les tarifs internationaux étant supposés modifiés comme ils l'ont été en réalité.

EXERCICES.	TAUX de progression.	NOMBRE DE TÉLÉGRAMMES		MOUVEMENT TOTAL.	TAUX DE PROGRESSION	
		INTÉRIEUR. (supposé.)	INTERNATIONAL. (réel).		du mouvement.	des dépenses.
1862	12	105,274	129,955	235,209	19	13
1863	17	117,907	162,178	280,085	20	14
1864	13	157,951	197,547	355,498	21 ¹ / ₃	14
1865	14	155,885	252,135	408,018	19	15
1866	6	177,709	306,596	484,305	9	10
1867	6 ¹ / ₂	188,572	338,918	527,290	9 ¹ / ₂	10
1868	10 ¹ / ₂	200,616	376,699	577,515	12	11
1869		221,681	425,676	647,357		

D'après la méthode suivie dans l'annexe B, il faut établir la progression des dépenses d'après le taux de progression qui vient d'être obtenu et d'après la série inscrite à la colonne 7 du tableau de cette annexe. La différence constitue, pour chaque année, ce qu'il faut retrancher des dépenses réelles pour faire abstraction du développement spécial dû aux réformes du tarif intérieur.

EXERCICES.	PROGRESSION CALCULÉE DES DÉPENSES				DIFFÉRENCES.	DÉPENSE TOTALE RÉELLE.	DÉPENSE supposée SANS RÉDUCTION.
	SANS réductions du tarif intérieur.		AVEC réductions du tarif intérieur.				
1862		405,500		405,500	"	405,500	405,500
1863	15	457,990	23	498,520	40,550	469,426	428,896
1864	14	522,110	16	578,280	56,170	553,418	496,948
1865	14	593,210	17	676,590	81,380	660,700	579,520
1866	13	672,590	51	886,550	215,740	856,959	625,219
1867	10	739,350	12	992,690	252,840	977,680	754,840
1868	10	813,850	12	1,114,810	297,980	1,133,835	857,855
1869	11	905,550	12	1,245,250	341,880	1,234,732	892,852

Les dépenses étant ainsi obtenues dans l'hypothèse du maintien du tarif intérieur, il suffit de reconstituer, à partir de 1862, le relevé qui commence la présente note, en modifiant seulement les colonnes 2 et 3 (dépenses et mouvement intérieurs).

Évaluation du prix de revient par télégramme, le tarif intérieur de 1862 étant supposé maintenu.

EXERCICES.	DÉPENSES annuelles.	NOMBRE DE TÉLÉGRAMMES			NOMBRE d unités DE DÉPENSE.	UNITÉS de DÉPENSE.	COUT DU TÉLÉGRAMME		
		à l'intérieur	avec l'étranger.	en transit.			à l'intérieur	avec l'étranger.	en transit.
1862	405,300	103,274	129,935	56,578	1,029,331	39,88	1,97	1,18	» 79
1863	428,896	117,907	162,178	65,110	1,206,289	35,56	1,78	1,07	» 71
1864	496,948	137,951	197,547	96,640	1,476,694	33,68	1,68	1,01	» 67
1865	579,320	155,885	252,133	89,183	1,714,100	33,76	1,69	1,01	» 67
1866	623,219	177,709	306,596	128,873	2,066,079	30,16	1,51	» 90	» 60
1867	754,340	188,372	338,918	132,149	2,222,912	33,95	1,70	1,02	» 68
1868	857,353	200,616	376,699	153,862	2,440,901	35,14	1,76	1,05	» 70
1869	892,852	221,681	425,676	188,173	2,761,779	32,33	1,61	» 97	» 65

On peut faire la contrepartie de ces opérations, en supposant les tarifs internationaux maintenus et les tarifs intérieurs modifiés comme ils l'ont été, en réalité, en 1863 et en 1865. On obtient ainsi l'évaluation de l'influence exercée par les réductions du tarif international pour réduire, dans une certaine mesure, le prix de revient du télégramme intérieur. Cette influence existe, mais, comme on peut le supposer d'avance, elle est beaucoup moins sensible que celle qui vient d'être étudiée. La série des calculs doit remonter à 1860, la réforme avec l'Angleterre ayant pris cours en 1861.

Il faut rechercher d'abord le taux de progression des dépenses, dans cette hypothèse (1) :

(1) Il y a, dans ce mode d'évaluation, un côté imparfait. On suppose que, par le retranchement d'une certaine partie du mouvement international, les dépenses se fussent réduites dans la même proportion que s'il s'agissait d'un même nombre de télégrammes à l'intérieur. Or, ceux-ci coûtent plus à l'administration que les télégrammes internationaux. Nous ne faisons pas cette correction parce qu'elle compliquerait les calculs déjà assez longs, sans modifier bien sensiblement les résultats.

EXERCICES.	NOMBRE DE TÉTÉGRAMMES			MOUVEMENT TOTAL.	TAUX DE PROGRESSION	
	A L'INTÉRIEUR réel	TAUX de progression	AVEC L'ÉTRANGER (supposé).		du mouvement.	des dépenses.
1860	80,216	15	95,199	175,415	18	16
1861	97,945	9	109,480	207,425	8	11
1862	105,274	12	119,550	224,604	43 1/2	21
1863	188,825	17	155,650	322,475	27	16
1864	252,501	15	156,570	408,671	25	15
1865	352,721	14	176,700	509,421	75 1/2	52
1866	692,556	6	201,440	893,976	15 1/2	12
1867	817,652	6 1/2	215,550	1,051,182	16	12
1868	972,058	10 1/2	227,410	1,199,448	14	12
1869	1,108,737		251,290	1,360,027		

Le relevé ci-dessous donne, comme précédemment, le calcul des dépenses réduites du chef des télégrammes internationaux en moins :

EXERCICES	PROGRESSION CALCULÉE DES DÉPENSES				DIFFÉRENCES.	DÉPENSES TOTALES RÉELLES.	DÉPENSES supposées SANS RÉDUCTION.
	SANS RÉDUCTIONS des tarifs internationaux		AVEC RÉDUCTIONS des tarifs internationaux				
1860		552,500		552,500	"	552,500	552,500
1861	16	585,700	16	385,700	"	565,261	565,261
1862	11	428,150	12	451,980	5,850	403,500	401,450
1863	21	518,040	25	551,540	15,500	469,426	456,150
1864	16	600,950	16	616,550	15,420	555,118	557,700
1865	15	691,070	17	721,150	50,060	660,700	630,640
1866	52	912,210	51	944,680	52,470	836,959	804,489
1867	12	1,021,680	12	1,058,040	56,560	977,680	941,520
1868	12	1,144,280	12	1,185,000	40,720	1,155,835	1,115,115
1869	12	1,281,590	12	1,327,200	45,610	1,254,752	1,189,122

La série des dépenses réduites étant connue, il ne s'agit plus que de les appliquer, comme dans les deux exemples précédents :

Évaluation du prix de revient par télégramme, les tarifs internationaux de 1860 étant supposés maintenus.

EXERCICES.	DÉPENSES budgétaires.	NOMBRE DE TÉLÉGRAMMES			NOMBRE d'unités DE DÉPENSE.	TAUX DE L'UNITÉ de DÉPENSE.	PRIX DE REVIENT DU TÉLÉGRAMME		
		à l'intérieur.	avec l'étranger.	en transit.			à l'intérieur.	avec l'étranger.	en transit.
1860	332,500	80,216	95,199	50,404	787,485	42,22	2,11	1,27	» 84
1861	363,261	97,945	109,480	55,902	929,969	39,06	1,95	1,17	» 78
1862	401,450	105,274	119,330	56,578	997,516	40,24	2,01	1,21	» 80
1863	456,130	188,825	133,650	65,110	1,475,295	30,92	1,55	» 93	» 62
1864	537,700	252,301	156,370	96,649	1,923,913	27,95	1,40	» 84	» 56
1865	630,640	332,721	176,700	89,183	2,372,071	26,59	1,33	» 80	» 53
1866	804,489	692,536	201,440	128,873	4,324,746	18,60	» 93	» 56	» 37
1867	941,320	817,652	213,530	132,149	4,993,148	16,85	» 94	» 57	» 38
1868	1,115,113	972,038	227,410	153,862	5,850,144	19,06	» 95	» 57	» 33
1869	1,189,122	1,108,737	251,290	158,173	6,673,901	17,82	» 89	» 53	» 36

Ainsi qu'on devait s'y attendre, les prix de revient, par télégramme, dans l'hypothèse du maintien des tarifs internationaux, diffèrent très-peu des prix de revient réels (résultats du premier tableau).

ANNEXE E.

Évaluation des résultats obtenus par la réduction successive des tarifs des correspondances télégraphiques entre la Belgique et les quatre offices limitrophes.

On étudiera ces résultats d'après une période de six exercices, savoir, l'année qui a précédé la réforme, l'année de la réforme et les quatre années suivantes.

I. RELATIONS AVEC L'ANGLETERRE, L'ÉCOSSE ET L'IRLANDE.

A dater du 1^{er} février 1861, le tarif de nos relations avec le Royaume-Uni, qui comportait une taxe uniforme de 9 francs, a été réduit à 5 francs pour Londres, et fr. 6-25 pour toutes les autres localités.

Voici les résultats de la période de 1860 à 1865 inclusivement :

EXERCICES.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES.	PRIX de REVIENT.	DÉPENSES.	PRODUITS BRUTS.	PRODUITS NETS.
1860	42,357	1 27	45,693	58,976	23,283
1861	49,855	1 15	22,833	45,557	22,724
1862	24,518	1 15	28,695	54,475	25,780
1863	27,375	» 90	24,658	52,278	27,640
1864	54,225	» 81	27,721	70,439	42,718
1865	41,711	» 76	51,700	79,222	47,522
TOTAUX . . .	159,859		151,280	540,947	189,667

Le maintien de l'ancien tarif aurait donné, probablement, les résultats suivants :

EXERCICES.	TAUX de PROGRESSION	MOUVEMENT SUPPOSÉ.	PRIX de REVIENT.	DÉPENSES.	PRODUITS bruts SUPPOSÉS.	PRODUITS nets SUPPOSÉS.
1860		42,357	1 27	45,695	58,976	23,283
1861	15	44,214	1 17	46,627	44,822	28,193
1862	9	45,490	1 21	48,745	48,856	50,115
1863	12	47,549	» 93	46,455	54,719	58,584
1864	17	20,298	» 84	47,050	64,021	46,971
1865	15	22,957	» 80	48,550	72,544	53,994
TOTAUX . . .		402,642		402,598	525,758	221,140

Ce dernier relevé est établi, non comme précédemment, dans l'hypothèse du maintien de tous les tarifs, mais en supposant que les réformes successives du tarif international seul n'eussent point existé. Cette supposition laisse le mouvement et la dépense du service intérieur tels qu'ils se sont produits en réalité, elle applique l'abaissement de l'unité de travail, dû au développement à l'intérieur, au mouvement supposé avec l'Angleterre, comme au mouvement réel. Cela simplifie les évaluations en faisant disparaître en grande partie la réaction du mouvement intérieur sur les dépenses afférentes au service international. Nous nous proposons d'ailleurs de comparer *entre elles* les relations avec les États limitrophes. C'est pourquoi nous appliquons au mouvement réel le prix de revient

réel et, au mouvement supposé, les prix de revient qui se fussent produits (annexe D), si les tarifs internationaux avaient été maintenus dans leur ensemble.

On aurait donc obtenu, des correspondances avec l'Angleterre, un produit net de 221,440 francs au lieu de 189,667 francs. On a perdu 31,473 francs en 4 ans et 11 mois, soit, en moyenne, 6,396 francs par année

II. RELATIONS AVEC LES PAYS-BAS.

A dater du 1^{er} octobre 1862, nos taxes avec les Pays-Bas, variant de 3 à 6 francs, ont été remplacées par un tarif uniforme de 2 francs, à parts égales. Comme l'ancien tarif, par zones, donnait 3 francs au réseau néerlandais, d'Amsterdam à la frontière, tandis que Bruxelles et Anvers, les deux centres de correspondances principaux en Belgique, ne prenaient que fr. 1-50, la combinaison était bien plus avantageuse à notre recette qu'à celle de l'office néerlandais.

Voici les résultats réels et supposés, calculés comme ci-dessus :

EXERCICES.	TELÉGRAMMES	PRIX de REVIENT.	DÉPENSES.	PRODUITS	PRODUITS
	ÉCHANGÉS.			BRUTS.	NETS.
1861	27,146	1 15	51,218	46,691	15,475
1862	28,741	1 18	55,914	40,526	6,412
1863	59,680	» 90	58,685	42,189	6,504
1864	48,745	» 81	59,482	51,904	12,422
1865	58,750	» 76	44,635	62,769	18,154
1866	69,576	» 54	57,571	72,149	54,578
TOTAUX.	272,586		222,505	346,028	95,525

EXERCICES.	TAUX	MOUVEMENT SUPPOSÉ.	PRIX de REVIENT.	DÉPENSES	PRODUITS	PRODUITS
	de PROGRESSION				bruts SUPPOSÉS.	nets SUPPOSÉS.
1861		27,146	1 17	51,761	46,691	14,950
1862	12	27,000	1 21	52,670	46,400	15,750
1863	17	50,240	» 95	28,125	51,968	25,845
1864	13	55,580	» 84	29,719	60,805	51,084
1865	14	59,979	» 80	51,985	68,707	36,724
1866		45,576	» 56	25,525	78,526	52,805
TOTAUX.		205,521		179,779	552,895	175,116

Nous n'avons pu, de 1861 à 1862, nous baser sur le taux de progression, trouvé dans l'annexe A, lequel est de 9 p. %. En effet, pendant les neuf premiers mois de 1862, le nombre de télégrammes est resté le même que pendant les neuf premiers mois de 1861 (20,125 en 1861 et 20,071 en 1862). C'est là un fait exceptionnel, mais dont il faut tenir compte en supposant, en 1862, sans changement de tarif, un mouvement égal à celui de l'année précédente.

Le produit net réel des six années a été réduit à 93,523 francs. Il eût été de 173,416 francs sans la réduction. Perte de 79,593 francs à répartir en quatre ans et trois mois, soit, en moyenne, 18,732 francs par année. Il y a lieu de remarquer que la différence du produit net s'accroît d'année en année.

III. RELATIONS AVEC LA FRANCE.

Nous avions, avec ce pays, un tarif par zones, de fr. 1-50 à 3 francs en Belgique et de fr. 1-50 à 9 francs en France. Les taxes variaient donc de 3 à 12 francs. A dater du 1^{er} mai 1863, ce tarif a été remplacé par une taxe uniforme de 3 francs, dont 1 franc pour la Belgique.

Au premier abord, cette combinaison pouvait sembler avantageuse à la Belgique, eu égard à la disproportion des territoires. Mais la plupart des correspondances étant échangées avec Paris, l'office français ne réduisait que de 3 francs à 2 francs, dans la même proportion que Bruxelles (fr. 1-50 à 1 franc) et dans une bien moindre proportion qu'Anvers (3 francs à 1 franc). Le résultat, pour la Belgique, a été des plus défavorables au point de vue de la recette.

EXERCICES.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES.	PRIX de REVIENT.	DÉPENSES.	PRODUITS BRUTS.	PRODUITS NETS.
1862	57,648	1 18	44,425	88,032	43,607
1863	51,419	» 90	46,277	76,126	29,849
1864	65,362	» 81	52,943	77,565	24,420
1865	83,194	» 76	63,227	99,893	32,668
1866	100,401	» 54	54,217	108,235	54,038
1867	110,472	» 55	60,760	117,535	56,793
TOTAUX.	448,496	.	321,849	563,224	241,573

EXERCICES.	TAUX de PROGRESSION	MOUVEMENT SUPPOSÉ.	PRIX de RVAILIN I.	DEPENSES.	PRODUITS bruts SUPPOSÉS.	PRODUITS nets SUPPOSÉS.
1862		37,648	1 21	43,554	88,052	42,478
1863	12	42,166	» 93	39,214	98,596	59,382
1864	17	49,534	» 84	41,444	115,557	73,916
1865	13	55,747	» 80	44,598	150,333	85,755
1866	14	63,552	» 56	35,589	148,602	113,015
1867	6	67,363	» 57	38,598	157,518	119,120
TOTAUX.		313,812		244,794	758,458	493,664

En observant les faits, tels qu'ils se sont passés, on constate d'abord que la recette brute de 1862 n'a été retrouvée qu'en 1863. Quant au produit net antérieur, il n'a été atteint de nouveau qu'en 1866, grâce à la diminution de dépense due à la réforme du tarif intérieur. Passant à l'examen des résultats qui se seraient produits, d'après les probabilités, avec le maintien du tarif de 1862, on trouve un produit net de 493,664 francs dépassant de 232,289 francs la somme des produits nets réellement obtenus. Cette perte répartie entre quatre ans et huit mois équivaut à une perte annuelle moyenne de 54,060 francs. On constate, comme pour les Pays-Bas, que le déficit relatif va en augmentant.

IV. RELATIONS AVEC L'ALLEMAGNE.

En 1864, notre tarif par zones, avec l'Allemagne, variait de 3 à 15 francs, d'après les distances. La part belge était de fr. 1-50 pour les provinces limitrophes; de 3 francs pour Bruxelles, Anvers et tout le reste du pays, c'est-à-dire pour la majeure partie des correspondances.

Les réductions ont été successives, savoir : à 2 francs ou 3 francs (taxe totale) pour la Prusse, le 1^{er} décembre 1864; à 4 francs pour le reste de l'Allemagne, le 1^{er} janvier 1866; à 2 et 3 francs, comme pour la Prusse, vers les États annexés et ceux qui font partie de la confédération de l'Allemagne du Nord, depuis 1867.

La part belge est de 1 franc.

Quoique nos relations avec l'Allemagne soient moins actives qu'avec la France, nous avons obtenu le même développement et les mêmes résultats des deux côtés, le tarif différentiel vers l'Allemagne du Nord étant plus avantageux au public que le tarif uniforme appliqué à un aussi grand territoire que celui de la France.

Voici les résultats réels et supposés :

EXERCICES.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES.	PRIX de REVIENT.	DÉPENSES.	PRODUITS BRUTS	PRODUITS NETS.
1863	52,056	» 90	28,850	78,217	49,367
1864	56,474	» 81	29,544	81,519	51,975
1865	53,137	» 76	40,399	67,487	27,088
1866	66,059	» 54	35,672	66,562	30,890
1867	78,698	» 55	43,284	80,794	37,510
1868	95,156	» 55	51,236	96,960	45,724
TOTAUX. . .	559,600		228,985	471,559	242,554

EXERCICES.	TAUX de PROGRESSION	MOUVEMENT SUPPOSÉ.	PRIX de REVIENT.	DÉPENSES.	PRODUITS bruts SUPPOSÉS.	PRODUITS nets SUPPOSÉS
1863		52,056	» 93	29,812	78,217	48,405
1864		34,800	» 84	29,252	85,000	55,768
1865	13	59,524	» 80	51,459	96,050	64,591
1866	14	44,829	» 56	25,104	109,497	84,593
1867	6	47,519	» 57	27,086	116,067	88,981
1868	6 1/2	50,608	» 57	28,847	125,611	94,764
TOTAUX. . .		249,156		171,540	608,442	456,902

En 1864, il n'y a eu qu'un mois d'application du nouveau tarif avec la Prusse seulement. Ce nouveau tarif a donné, comparativement au mouvement précédent, 1,700 télégrammes de plus par mois. Il faut donc retrancher 1,700 du mouvement réel pour avoir le nombre de télégrammes avec toute l'Allemagne en 1864, si le tarif avec la Prusse n'avait pas été modifié au 1^{er} décembre. Il reste 34,800 télégrammes. En leur appliquant la recette moyenne de 1864, on trouve 85,000 francs. A partir de cette année, les résultats supposés sont obtenus au moyen du taux de progression normale, trouvé à l'annexe A, pour toutes les correspondances.

Le produit net de 456,902 francs, dans l'hypothèse du maintien du tarif, dépasse de 194,348 francs le produit net réel. Cette différence s'est répartie en quatre ans et un mois, très-inégalement, il est vrai, car les réformes ont été sue

cessives ; mais , pour donner une idée approximative du résultat par année, nous diviserons, comme précédemment, par $4 \frac{1}{12}$ ce qui fournit une moyenne de 47,592 francs.

Si les quatre réformes considérées avaient pris cours en même temps, on pourrait établir, comme il suit, la perte totale moyenne par année :

Correspondances avec le Royaume-Uni	fr.	6,396
— les Pays-Bas		18,732
— la France		54,060
— l'Allemagne		47,592
		<hr/>
Total	fr.	126,780

Mais, pour avoir une idée approximative de l'ensemble des résultats jusqu'au 31 décembre, il est préférable de compter les quatre pertes totales calculées ci-dessus et d'y ajouter la moyenne obtenue autant de fois qu'il s'est écoulé d'années après la période prise comme exemple.

Perte avec le Royaume-Uni	{	jusqu'au 31 décembre 1865	fr.	31,473	} 57,037
		quatre années à 6,396 francs		25,584	
Perte avec les Pays-Bas	{	jusqu'au 31 décembre 1866		79,593	} 138,789
		trois années à 18,732 francs		56,196	
Perte avec la France	{	jusqu'au 31 décembre 1867		252,289	} 360,409
		deux années à 54,060 francs		108,120	
Perte avec l'Allemagne	{	jusqu'au 31 décembre 1868		494,348	} 241,940
		une année à 47,592 francs		47,592	
Total général				fr.	795,193

En calculant, par un autre procédé, la diminution de bénéfices résultant de l'ensemble des réductions des tarifs internationaux depuis 1860, nous avons trouvé 938,364 francs. La différence doit résulter des relations non comprises dans celles qui viennent d'être considérées, d'une certaine part d'influence de la réforme intérieure qui n'a pas été éliminée ici, comme dans l'autre calcul, et, enfin, de la dernière réforme dont le tarif avec la Grande-Bretagne a été l'objet, à dater du 1^{er} juillet 1868. Depuis cette date, la taxe de 5 francs, pour Londres, est réduite à 3 francs et la taxe de fr. 6-25, pour toutes les autres localités du Royaume-Uni, est réduite à 5 francs. La part de l'office belge, dans ces taxes, est réduite de 2 francs à 1 franc.

Pour évaluer, conformément aux relevés comparatifs qui précèdent, les premiers effets de cette réduction, nous n'avons à comparer que trois exercices : 1867, antérieur à la mesure; 1868, qui l'a appliquée pour un semestre, et 1869, qui l'a appliquée d'une manière complète.

EXERCICES.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES.	PRIX de REVIENT.	DÉPENSES.	PRODUITS BRUTS.	PRODUITS NETS.
1867	46,400	» 55	25,520	90,719	65,199
1868	54,762	» 55	50,119	81,565	51,246
1869	66,023	» 51	55,672	72,528	58,856
TOTAUX. . .	167,185		89,511	244,612	155,501

EXERCICES.	TAUX de PROGRESSION	MOUVEMENT SUPPOSÉ.	PRIX de REVIENT.	DÉPENSES.	PRODUITS bruts SUPPOSÉS.	PRODUITS nets SUPPOSÉS.
1867		46,400	» 57	26,448	90,719	64,271
1868	6 1/2	49,416	» 57	28,167	96,616	68,449
1869	10 1/2	54,603	» 55	28,941	106,761	77,820
TOTAUX. . .		150,421		83,556	294,096	210,540

Il y a donc eu perte de 55,239 francs en dix-huit mois, soit 56,828 francs par année, par suite de cette réduction qui n'a augmenté le mouvement que de 16,764 télégrammes, soit 11,176 par année ou 11 p. % du nombre de correspondances qui eussent été échangées sous l'empire de l'ancien tarif.